

**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE
DU
PETR PAYS TOLOSAN
2018-2021**



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 : OBJET	4
ARTICLE 2 : DUREE	4
ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE OU DU CONTRAT TRIENNAL SUR LA PÉRIODE 2015-2017	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DU PETR PAYS TOLOSAN	7
4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES	7
4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ET DONT PLUSIEURS D'ENTRE EUX ONT VOCATION POUR CE QUI EST DE LA RÉGION, À CONSTITUER UN SOUS-ENSEMBLE CONTRACTUEL DU PRÉSENT CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE :	13
LEADER :	13
CONTRAT DE RURALITE :	13
CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE :	14
4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS	14
ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DU PETR PAYS TOLOSAN :	15
5.1 LE PROJET DE TERRITOIRE :	15
5.2 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE VIS-À-VIS DU TERRITOIRE DU PETR PAYS TOLOSAN	17
5.3 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA RÉGION VIS-À-VIS DU TERRITOIRE DU PETR PAYS TOLOSAN	17
ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PETR PAYS TOLOSAN PARTAGEE PAR LE PETR PAYS TOLOSAN, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE ET LA REGION OCCITANIE	22
6.1 ENJEUX STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DU PETR PAYS TOLOSAN PARTAGÉS PAR LE PETR PAYS TOLOSAN, LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE ET LA RÉGION OCCITANIE	22
6.2 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET MESURES OPÉRATIONNELLES PARTAGÉS PAR LES COSIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE :	24
ARTICLE 7: DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :	25
ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :	25
DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE :	28
<i>Priorité donnée aux maîtrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité :</i>	28
<i>Modulation du taux d'intervention de la Région :</i>	28
ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :	28
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE	29
ARTICLE 11 : MESURES COMMUNES RELATIVES À L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS	29
ARTICLE 12 : MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION	30
ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	30
ANNEXES	32

Entre,

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Tolosan, représenté par Didier CUJIVES, son Président.

Le Conseil Départemental de la Haute Garonne représenté par Georges MERIC, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du PETR Pays Tolosan n° 18//85 en date du 26 juin 2018,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Haute Garonne n° 251713 en date du 13 décembre 2018,

Vu les délibérations n° 16/12 /16 19/05/17 n° CP/2017/AP-JUIN/09 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017, n° CP/2017-DEC/11.21 du 15 décembre 2017,

Vu la délibération n° CP-2018-OCT-11.01 de la Commission Permanente du 12 octobre 2018 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial du PETR Pays Tolosan pour la période 2018 – 2021.

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager **une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** pour la période **2018-2021**.

Les **contrats régionaux** dénommés « **CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE 2018 2021** » sont **notamment marqués** par une **véritable rencontre** entre chaque **projet de territoire** qui en est le **fondement** et les **orientations** et **priorités régionales, départementales**.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région et le Département de la Haute Garonne conviennent de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre des contrats territoriaux Occitanie / Pyrénées 2018-2021.

Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

Dans la continuité des Contrats Régionaux Uniques conclus avec les territoires de la Haute-Garonne en 2015-2017, le **Conseil Départemental** s'associe pleinement à la nouvelle génération de Contrats Régionaux des Communautés d'Agglomération et des PETR.

Partenaire et véritable acteur de proximité, le Conseil départemental de la Haute-Garonne réitère naturellement son partenariat avec les territoires haut-garonnais. Le Département contribue ainsi à la concrétisation des contrats régionaux, dans un esprit de complémentarité avec ses propres politiques territoriales et dans le respect de ses compétences.

Cette démarche poursuit une ambition partagée: celle de mettre en cohérence, de simplifier et de moderniser les procédures d'intervention de chacune des deux collectivités et faire en sorte que le soutien financier auprès des territoires haut-garonnais intervienne de façon fluide et efficace dans une relation contractuelle entre le maître d'ouvrage et ses partenaires.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne déploie également une aide considérable au développement des territoires par son offre d'ingénierie pluridisciplinaire à mobiliser par tous les territoires.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent Contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre le territoire rural du PETR Pays Tolosan, le Département de la Haute Garonne et la Région Occitanie pour :

- **agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi** dans le territoire du Pays Tolosan ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- encourager les **dynamiques innovantes** dans les territoires, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **soutenir également le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.**

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de Programmes Opérationnels.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE 2018-2021 est conclu pour une première période qui prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE OU DU CONTRAT TRIENNAL SUR LA PÉRIODE 2015-2017

Le PETR Pays Tolosan, créé ex nihilo en octobre 2015, a signé le Contrat Régional Unique le 17 décembre 2015. Ce démarrage tardif explique pourquoi il n'y a pas eu de programme opérationnel et de maquette de programmation pour l'année 2015.

En 2016 et 2017, ce sont 15 projets soutenus par la Région Occitanie dans le cadre du Contrat Régional Unique. Les maîtres d'ouvrage sont exclusivement des communes.

- En *mesure 2 s'engager dans une croissance durable* : cinq opérations ont été soutenues sur la thématique de la rénovation énergétique pour un montant de 141 539 euros
- En *mesure 5 rendre accessible les bâtiments publics* : neuf projets ont obtenu une aide sur la thématique de mise en accessibilité des bâtiments accueillant du public pour un montant de 336 209 euros.
- En *mesure 6 renforcer les équipements et services à la population* : Une opération concerne la création d'un espace de réception dans un monument historique, le château de Bonrepos-Riquet, avec les coûts et contraintes spécifiques à ce type de projet : cette initiative a pu bénéficier d'un financement couvrant la totalité de l'investissement, lié à son classement au titre des Monuments Historiques.
- En *mesure 7 assistance technique et ingénierie* : une demande d'aide au titre de l'ingénierie a été accordée en 2017 pour un montant de 17 262 euros.

La non-consommation de la *mesure 1 Conforter et promouvoir les capacités d'accueil économique*, la *mesure 3 Renforcer le développement rural* et la *mesure 4 Libérer les flux de personnes et de données* s'explique par :

- La redéfinition des compétences départementales et régionales suite à la loi NOTRe qui a eu comme conséquence, l'arrêt des projets territoriaux et notamment sur le tourisme et le développement économique.
- Le transfert de compétences entre les communes et communautés de communes et ainsi que la fusion entre deux EPCI (CCSG + CCCC = CCHT) ont imposé une redéfinition du rôle de chaque acteur de notre territoire.

	Nombre projets	Coût HT	Aide sollicitée
AXE 1 ACTIVITE ET EMPLOI			
Mesure 1 : Conforter et promouvoir les capacités d'accueil économique	0	- €	- €
Mesure 2 : S'engager dans une croissance durable	5	929 139,00 €	141 539,00 €
Mesure 3 : Renforcer le développement rural	0	- €	- €
AXE 2 LA QUALITE DE VIE			
Mesure 4 : Libérer les flux de personnes et de données	0	- €	- €
Mesure 5 : Rendre accessible les bâtiments publics	9	2 442 974,00 €	336 209,00 €
Mesure 6 : Renforcer les équipements et services à la population	1	840 612,00 €	60 000,00 €
AXE 2 TRANSVERSAL / ANIMATION TERRITORIALE			
Mesure 7 : Assistance technique et ingénierie	1	94 716,00 €	17 262,00 €
TOTAL	16	4 307 441,00 €	555 010,00 €

Au-delà du CRU, la Région a mobilisé, dans le cadre de ses compétences, l'ensemble de ses dispositifs et moyens financiers sur le territoire du Pays Tolosan à hauteur de 58 M€ depuis 2015, répartis pour 54,7 M€ sur le volet investissement et près de 3,3 M€ sur le volet fonctionnement.

Les principales interventions de la Région sur le territoire du Pays Tolosan concernent :

- le volet éducation et la jeunesse dont 2 projets phares : le lycée Nord Toulousain et le Lycée Agricoles d'Ondes
- le volet développement économique, accompagnant plus de 100 entreprises
- le volet aménagement du territoire
- et le volet transport et mobilités.

Commission sectorielle	Mt voté
05 EDUCATION ET JEUNESSE	50 885 567
09 INDUSTRIE GRDS GROUPES SERV AUX ENTREP	2 696 460
11 AMGMT TERRITOIRE TIC POL CONTRACTUELLES	905 928
10 TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES	873 093
03 AGRICULTURE AGRO ALIMENTAIRE VITICULTURE	671 934
18 SPORTS	397 405
07 TRANS° ECO ENERG BIODV ECO CIRCUL DECHET	296 752
15 ECONOMIE DE PROXIMITE	286 307
02 SOLIDARITE SERV PUB VIE ASSOC LOGEMENT	235 713
04 CULTURE COM PATRIMOINE LANGUES REGIONALE	213 879
08 EMPLOI FORMATION PROF. APPRENTISSAGE	170 899
12 ENSEIGNEMENT SUP RECHERCHE INNOVATION	159 030
01 FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	143 403
20 EAU ET PREVENTION DES RISQUES	79 349
16 EGALITE FEMME HOMME	36 000
06 INTERNAT° EUROPE COOP° EVAL° PROSPECTIVE	21 320
14 ECONOMIE TOURISTIQUE ET THERMALISME	2 588
	58 075 627

L'intervention croisée du Conseil Régional, du Conseil Départemental, voire de l'Etat sur des opérations retenues dans les programmations du CRU 2015-2017 témoigne de la complémentarité des dispositifs contractuels mis en place ainsi que de la convergence des stratégies des partenaires publics en faveur du développement des territoires haut-garonnais.

Dans le cadre des programmations du Contrat Régional Unique, le Conseil Départemental, garant de la solidarité territoriale, a cofinancé 8 projets sur les 16 recensés à hauteur de 247 747 euros.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne apporte également une aide considérable en ingénierie territoriale à destination des PETR, des communautés de communes et des communes dans la construction de leur projet de développement.

Cette offre se traduit par un soutien de 75 000 euros de 2015 à 2017 en faveur du développement du PETR, et par une ingénierie de projet à destination des communes et intercommunalités du territoire.

Au-delà de ces participations au dispositif régional, de 2015 à 2017, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a accompagné le développement du territoire du PETR Pays Tolosan à hauteur de 54M€ d'engagements.

En effet 20,7 M € ont été attribués aux projets des communes et des intercommunalités. Ce montant comprend 11,6 M€ (56%) d'aides au développement des territoires incluant notamment les aides relatives à la voirie et le soutien aux équipements, patrimoine et espaces publics et 3,4M€ (17%) accordés au titre des équipements scolaires.

Près de 950 000€ ont été apportés en soutien aux associations du territoire, soit plus de 315 000 € par an - dont une moitié (466 500€) dans le domaine du tourisme, du sport et de la culture et 21% (200 000€) au titre de la solidarité départementale.

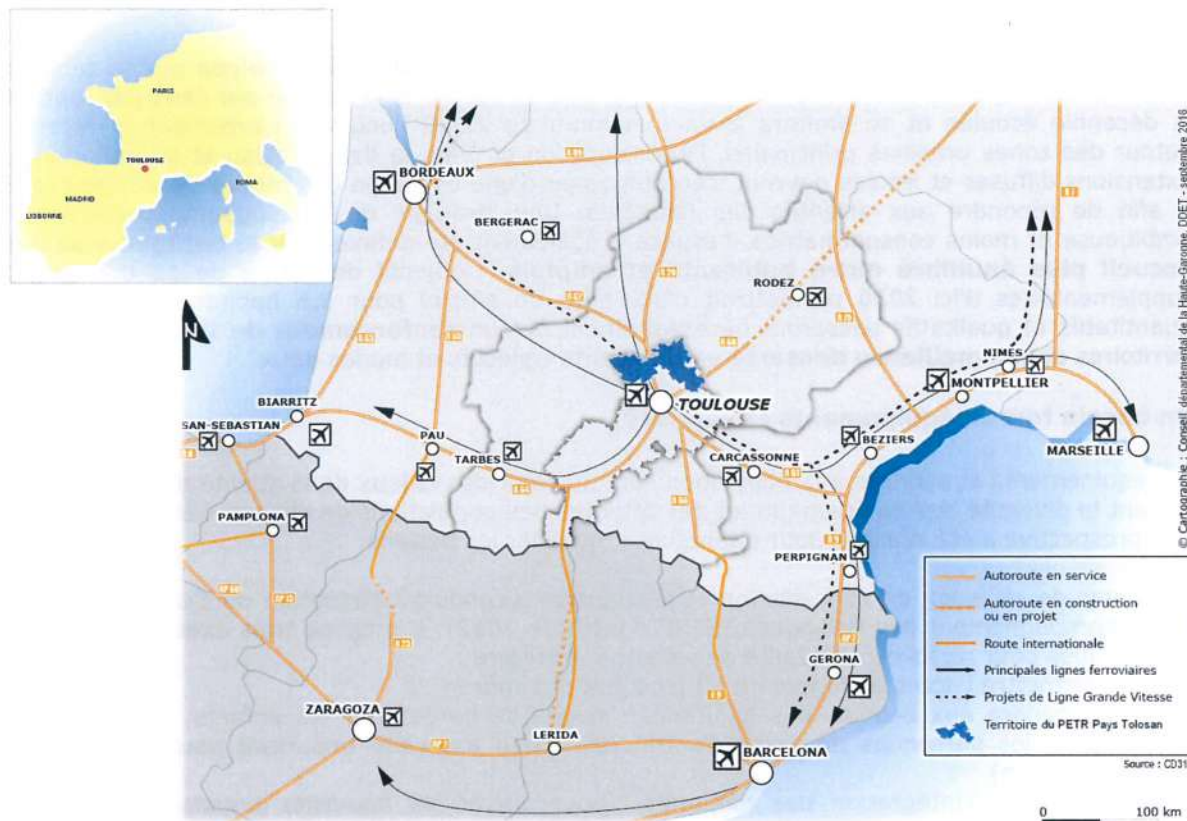
Enfin, le Conseil Départemental a consacré 32,5 M€ en tant que maître d'ouvrage pour ses propres opérations sur le territoire du PETR Pays Tolosan. Cette somme comprend 20,3 M€ d'investissement (travaux routiers et collèges, notamment) et 12,2 M€ de fonctionnement.

ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DU PETR PAYS TOLOSAN

4.1 PORTRAIT SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE ET SCHEMAS REALISES

Le PETR Pays Tolosan localisé au nord de l'agglomération toulousaine dont la majeure partie de ses communes se situe en bordure de la couronne périurbaine de Toulouse.

« Positionnement géographique dans le grand sud-ouest européen »



Le PETR Pays Tolosan se trouve à l'articulation entre les territoires urbains et périurbains, ce qui se traduit par la coexistence de 2 territoires de planification :
4 EPCI sont couverts par le SCOT Nord Toulousain ;
1 EPCI (CC Coteaux Bellevue) est couvert par le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine.

Le recensement de 2014 dénombre plus de 20 000 familles avec enfant(s) ce qui représente 47 % des ménages. Ainsi la taille moyenne des ménages est plus élevée que la moyenne haut-garonnaise. (2,52 en Pays Tolosan et 2,14 en Haute-Garonne).

Depuis la fin des années 1990, la pression démographique s'est accentuée (+ 2,4 % de hausse moyenne annuelle, contre + 1,9 % entre 1990 et 1999), avec des conséquences fortes sur l'équilibre naturel du Pays.

L'urbanisation, la périurbanisation, les besoins d'équipements, de services, de culture et de lien social sont le **cœur des enjeux du territoire**. La densité du territoire est passée de 86 habitants au km² en 1999 à 123 habitants en 2014. Ces 5 dernières années, la croissance démographique était plus élevée dans le Pays Tolosan que dans la couronne périurbaine de Toulouse. Actuellement le Pays Tolosan accueille près de 2 000 habitants chaque année.

La population du Pays Tolosan est **jeune** (plus du quart est âgé de moins de 20 ans) et **fortement active** (50% de la population, 45% en Occitanie).

La **croissance** démographique est essentiellement due à l'arrivée de nouveaux habitants : le solde naturel a une part de plus en plus importante dans l'évolution de population (plus de 1000 naissances par an).

La part des maisons individuelles, caractéristique de l'urbanisation diffuse, reste très nettement majoritaire dans le PETR Pays Tolosan (84 %). Même si les trois-quarts des nouveaux logements sont des maisons individuelles, on constate une tendance à la densification puisque le nombre de logements en collectif a presque triplé en 15 ans.

Dans le territoire du Pays Tolosan, il n'existe pas une ville-centre mais **plusieurs pôles**, notamment dans la partie centrale. Ainsi, le projet de territoire vise **un renforcement de l'autonomie de chacun des bassins de vie** identifiés en s'appuyant sur son ossature et en encourageant la polarisation des développements urbains. L'objectif à terme est **d'atténuer la dépendance** à l'agglomération toulousaine et **de réduire** de nombreux **déplacements polluants**.

Globalement, d'ici 2030, il est **attendu 35 000 habitants supplémentaires** sur le territoire. Selon les SCoTs, la consommation du foncier agricole et naturel sera divisée par deux par rapport à la décennie écoulée et se limitera à un maximum de 2.500 hectares. L'urbanisation recentrée autour des zones urbaines principales, l'intensification du bâti, la densification et la limitation des extensions diffuses et isolées devront s'accompagner d'une évolution des modes de « faire l'urbain » afin de répondre aux attentes des habitants. Une stratégie de développement économique ambitieuse et moins consommatrice d'espace a également été définie pour le territoire **visant un accueil plus équilibré entre habitants et emplois**. L'objectif de l'ordre de 15 000 emplois supplémentaires d'ici 2030 permettrait d'atteindre un emploi pour 3,5 habitants. Ces objectifs quantitatifs et qualitatifs passeront nécessairement par un **renforcement de l'accessibilité** des territoires et une **meilleure desserte** en transports collectifs et modes doux.

Un besoin fort en équipements et services

Les équipements et services à la population sont au cœur des enjeux de la qualité de vie du Pays. Devant la diversité des équipements et des attentes des populations de chacun des bassins de vie, une prospective a été réalisée pour quantifier et qualifier les besoins.

Ce travail de réflexion de concertation et d'expertise a conduit à l'adoption du Schéma Territorial de l'Accompagnement des Personnes (STAP novembre-2012). Il propose trois axes d'interventions stratégiques pour renforcer la qualité de vie sur le territoire :

- Permettre l'accès au logement au plus grand nombre
- Répondre aux besoins des habitants : modes de garde pour les enfants, espaces de vie pour les personnes en perte d'autonomie (tissu associatif important pour le maintien à domicile)
- Favoriser l'intégration des habitants : pour ancrer les nouvelles populations dans leur territoire : accès aux soins, accompagnement social, activités culturelles et sportives pour lien social et convivialité

La mise en œuvre d'Opérations de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux (OMPCA) a permis de **repenser et de réaffirmer le rôle du commerce et de l'artisanat** au cœur des pôles urbains : Fronton, Grenade-sur-Garonne, Villemur-sur-Tarn.

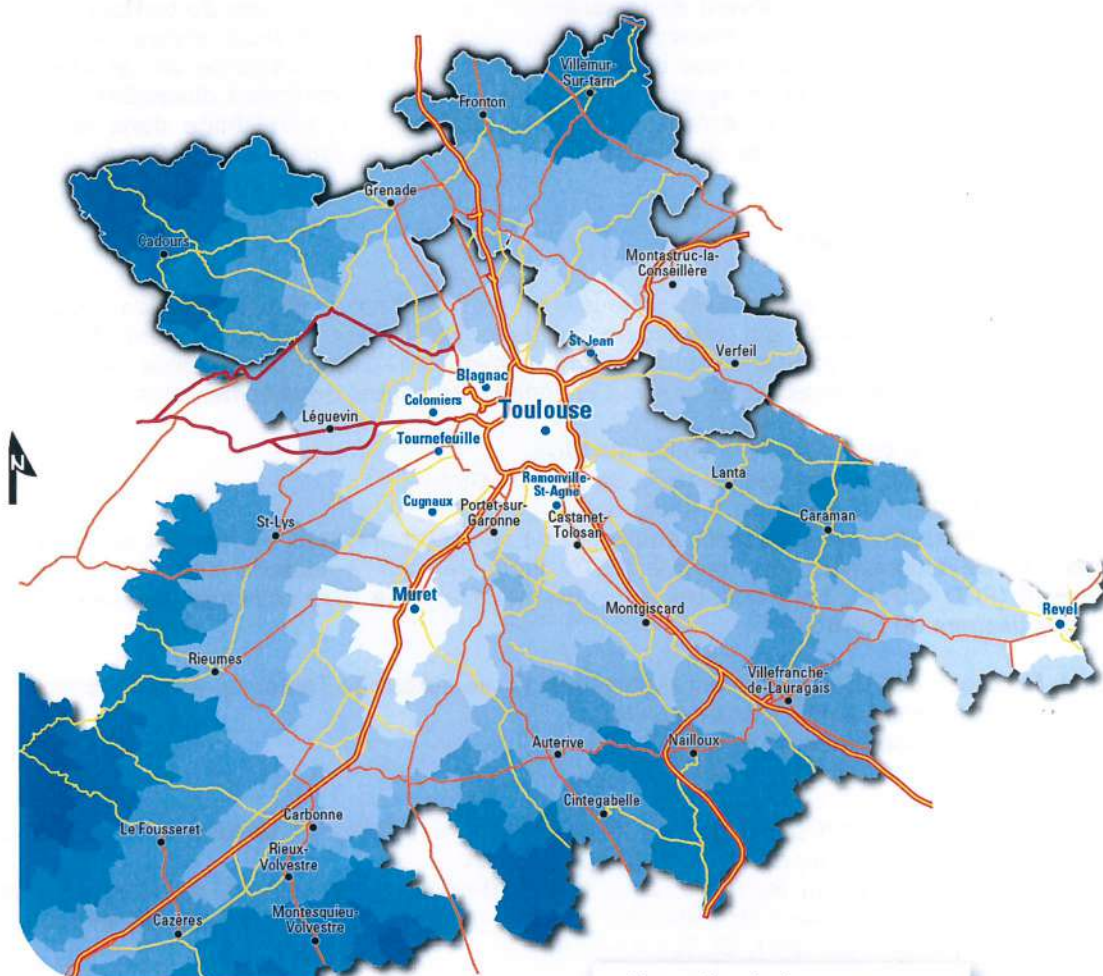
Force est de constater un déficit d'équipements par rapport à la population : **peu d'équipements culturels, des équipements sportifs vieillissants, un manque d'équipements sociaux**.

Avec un taux de 56 équipements sportifs pour 10 000 habitants, le Pays Tolosan apparaît comme moins équipé que l'ensemble de la région Occitanie. De plus, la moitié de ces équipements ont été construits il y a plus de 20 ans. (Source : Ministère en charge des sports, RES 2017)

La mise en place d'une politique culturelle à l'échelle du territoire prend ici tout son sens et constitue une des réponses aux enjeux de demain. Le Schéma culturel territorial (2009) a mis en exergue cinq thématiques (cohérence, compétence et organisation culturelle / lecture publique / enseignements et pratiques artistiques / action et communication) qui a servi à la contractualisation culturelle avec la région Midi-Pyrénées jusqu'en 2015.

La desserte en équipements culturels est insuffisante sur le territoire. A titre d'exemple, notons que le Pays Tolosan compte 2 bibliothèques (ou autre lieu de lecture publique) pour 10 000 habitants alors que pour la région Occitanie ce taux est de 3 pour 10 000 habitants (2012 – ministère de la culture).

« Temps d'accès aux équipements culturels majeurs »



Périmètre

Territoire du PETR
Pays Tolosan

Source : PETR Pays Tolosan

Infrastructures

- Autoroute et périphérique
- Nationale
- Routes départementales

Sources : CG 31-DVI, © les contributeurs d'OpenStreetMap

Temps d'accès des communes aux équipements supérieurs

- dans la commune
- moins de 5 minutes
- de 5 à 10 minutes
- de 10 à 15 minutes
- de 15 à 20 minutes
- de 20 à 25 minutes
- de 25 à 30 minutes
- de 30 à 35 minutes
- de 35 à 40 minutes
- de 40 à 45 minutes
- plus de 45 minutes

Sources : CG 31-DAEDL / Méthodologie de calcul du distancier CG31, INSEE-Base Permanente des Equipements 2012



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, novembre 2014

Un territoire résidentiel

La population active résidant en Pays Tolosan est plutôt diplômée (environ 1/3 des actifs ont un diplôme de l'enseignement supérieur), ce qui se traduit par une **représentation élevée de cadres** et de professions intellectuelles supérieures.

Le territoire du pays Tolosan compte plus de 26 000 emplois en 2014. Le nombre d'emplois a augmenté de 7% depuis 2009 alors que dans le même temps la population active augmentait de 11%. Ainsi, on compte 2 actifs pour un emploi sur le territoire, traduisant la forte fonction résidentielle du territoire. Ainsi 58% des actifs du territoire ont leur lieu de travail au sein de Toulouse Métropole.

Cette fonction résidentielle se traduit également dans la typologie des emplois présents puisque 63% des emplois du territoire relèvent de la sphère présentielle. Les emplois du territoire relèvent pour moitié des secteurs du commerce, des transports et des services divers. Avec 1 400 exploitations et 1 049 emplois agricoles directs en 2013, le territoire conserve un caractère rural fort et prédominant. La production agricole y est d'ailleurs considérablement diversifiée, avec une large représentation de cultures céréalières, de l'horticulture, du maraîchage dans les vallées (irrigation), ainsi que des produits de qualité dont l'AOP Vin de Fronton et l'AOC Ail Violet de Cadours.

Quelle mobilité pour demain

Les axes de communication rapides sont organisés en étoile autour de l'agglomération toulousaine. Les autoroutes A62 et A68, qui traversent le territoire, relient respectivement Toulouse à Montauban et Albi. Cette organisation du réseau routier en étoile autour de Toulouse ne facilite pas les liaisons transverses internes au territoire. Cependant, les routes départementales structurent la circulation :

- la D 630 sur le territoire de la vallée du Tarn,
- les D 17 et D 20 sur les vallées de la Save et du Girou,
- la D 29 de Villemur-sur-Tarn à Cadours.

Soucieux de promouvoir une croissance équilibrée de son territoire, tout en prenant en compte les préceptes du développement durable, le PETR Pays Tolosan a élaboré son Plan Global de Déplacement (PGD -2014), pour orienter l'offre de mobilité, et la faire coïncider aux demandes et besoins des usagers du territoire.

De même, le réseau de TER régional est organisé en étoile autour de Toulouse. Ainsi le territoire du Pays Tolosan est desservi par 2 lignes de train :

- la ligne Toulouse-Montauban,
- la ligne Toulouse-Albi.

Plusieurs gares sur ces lignes permettent de desservir le territoire : Castelnau-d'Estrétefonds, Gragnague, Montastruc-la-Conseillère, Roquesérière-Buzet.

D'autres gares à proximité du territoire, dans le département ou en dehors, sur d'autres lignes, sont d'un accès facile et peuvent être utilisées par les habitants du Pays Tolosan : ligne Toulouse-Auch (Mérenvielle, L'Isle-Jourdain), St-Sulpice-Tarn.

Les difficultés rencontrées pour un développement optimal des transports sur le territoire sont :

- une desserte en trains très insuffisante au regard de la population et de ses usages,
- l'absence de cohérence entre les lignes de bus et les lignes de train : dans un objectif de gain de temps, les lignes de bus doivent permettre le rabattement vers les gares et également les gares situées en dehors du département,
- peu d'adaptation à l'évolution du territoire. La création d'un lycée à Gragnague doit faire l'objet d'une adaptation des réseaux de transport : augmentation des cadences en gare de Gragnague, rabattement des bus, etc.

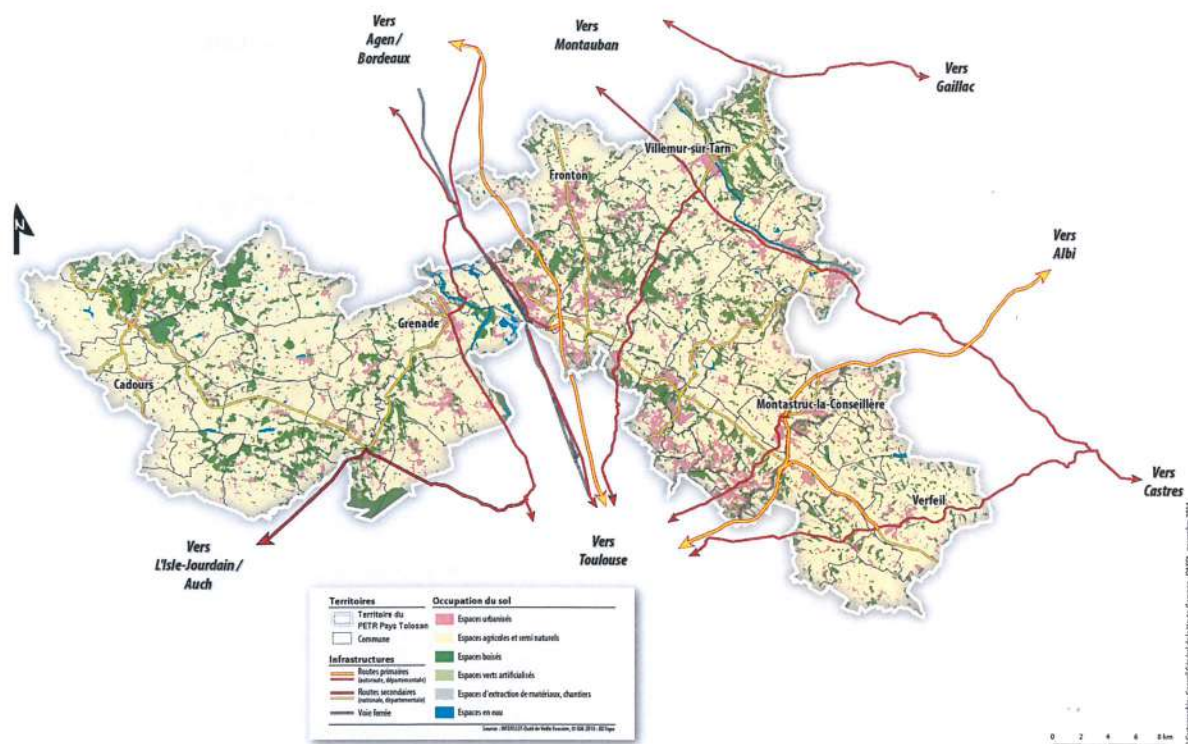
La rétro-mobilité doit être favorisée. L'organisation des réseaux de transport en étoile autour de Toulouse et les périmètres administratifs incitent les rabattements vers la métropole toulousaine. Au vu des difficultés de transport et d'accessibilité de Toulouse, les habitants du Pays Tolosan se tournent de plus en plus souvent vers d'autres polarités (Montauban, L'Isle-Jourdain, Albi, ...) pour leurs activités (services, commerces, loisirs, ...). Il est essentiel d'améliorer les porosités avec les départements limitrophes : Tarn, Tarn-et-Garonne, Gers et développer les mobilités vers ces pôles. L'aménagement du territoire centré sur la métropole toulousaine doit être repensé pour favoriser la rétro-mobilité : mobilité transverse au Pays Tolosan et mobilité vers d'autres pôles urbains : Montauban et Albi en particulier.

La desserte numérique du territoire est un levier essentiel pour le développement du territoire. Le réseau très haut débit est indispensable au développement économique et à l'installation de population sur le territoire, que ce soit pour y vivre, y travailler ou pour les loisirs. Actuellement la couverture réseau est très insuffisante et inégalement répartie.

Des paysages qui constituent un atout pour le cadre de vie et le tourisme

Les nombreux espaces naturels et agricoles participent à la qualité de vie et à l'identité du territoire. Ils constituent des « poumons verts » pour les habitants du territoire et pour ceux de l'agglomération toulousaine.

« Estimation de l'occupation du sol »



Deux espaces forestiers majeurs sont situés dans le territoire et permettent la pratique de loisirs, la Forêt de Buzet (652 ha à l'Est du territoire) et la Forêt de Bouconne (2 865 ha à l'Ouest). Plusieurs espaces sont inventoriés et protégés sur le territoire du PETR Pays Tolosan (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, Natura 2000, Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux, Arrêté préfectoral de Protection de Biotope, Espace Naturel Sensible). L'environnement préservé du PETR Pays Tolosan est un des enjeux forts de ce territoire. Sa **sauvegarde** et sa **restauration** participent à l'identité territoriale.

Les espaces de nature et les paysages sont les principaux **facteurs d'attractivité touristique**. La proximité de l'agglomération toulousaine représente un gisement potentiel pour un développement spécifique interne au territoire : celui des activités touristiques en PETR Pays Tolosan. Le développement touristique permet de renforcer l'image du territoire, qui doit répondre à un double enjeu :

- répondre à la demande de proximité des habitants
- tout en construisant une identité reconnue à l'extérieur du pays.

Le PETR Pays Tolosan se positionne alors comme « la campagne toulousaine », c'est à dire un espace vivant et diversifié, très marqué, dans son identité, par la proximité géographique, patrimoniale, culturelle et historique avec Toulouse.

Ce positionnement est relayé par des marqueurs forts :

- Les appellations AOP du vin de Fronton et AOC de l'ail violet de Cadours
- Les châteaux des grandes familles toulousaines : les petites filles modèles
- Riquet et le canal : Domaine de Bonrepos-Riquet
- Les lieux chargés d'une histoire partagée avec Toulouse
- Les espaces naturels, l'important réseau de chemins de randonnées, les forêts de Bouconne et de Buzet.

Les clientèles visées sont donc, d'une part, les familles de proximité, et en particulier de l'agglomération toulousaine, et, d'autre part, les clientèles d'origines plus diversifiées pour des séjours de tourisme rural, aux portes d'une capitale régionale. Si le PETR Pays Tolosan accueille d'ores et déjà une variété de clientèles individuelles et de groupes, il faut néanmoins faire un choix pour cibler des actions.

De plus, le Pays Tolosan connaît une activité culturelle intense (festivals Musiques en vignes, Guitarensave, l'Usinotopie, DIAM, Festi Bout'Chou ...) et une vie associative riche qui offre tant aux habitants qu'aux excursionnistes, un cadre de vie vivant, agréable et convivial.

Principaux enjeux du territoire en termes d'aménagement du territoire :

Atouts et Opportunités

Attractivité du territoire :

Une population jeune et active et en croissance : 35 000 habitants supplémentaires d'ici 2030

Des équipements et services qui innervent le territoire

Une ossature structurée de centres-bourgs et de pôles d'échanges commerciaux

Service à la population :

L'implantation d'un lycée à Gragnague

Développement économique :

Un tissu économique dynamique dans les domaines des transports et logistique

Une présence affirmée d'entreprises artisanales et commerciales

Une agriculture diversifiée et pérenne avec les deux AOC de la Haute-Garonne (AOP Fronton- AOC ail violet de Cadours)

L'existence de niches agricoles (maraîchage)

Transport :

La présence d'infrastructures de transport de desserte du territoire

Environnement :

Des lieux de loisirs et découvertes pour un positionnement comme « Poumon vert de Toulouse »

Tourisme :

Le label « Vignoble et Découverte » de l'AOP Fronton

L'exploitation touristique et ludique de la rivière Tarn : piscine en eau douce, paddle, canoë

Coopération :

Des liens historiques socioéconomiques et culturels forts avec les territoires voisins

Faiblesses et menaces

Attractivité du territoire :

Des centres bourgs vieillissant et dévalorisés

Une altération du paysage du fait de l'urbanisation

Couverture numérique insuffisante ou aléatoire

Service à la population :

Peu d'anticipation sur les équipements et services à la population
Forts besoins pour l'éducation et l'enfance (primordial pour les actifs)

Équipements sociaux, culturels et sportifs surchargés ou vétustes
Carence d'espaces de travail mutualisés (tiers-lieux, co-working, Fablab...)

Développement économique :

Difficultés de recrutement des entreprises (artisanat, commerce, logistique)

Transport :

Ouverture à l'urbanisation asynchrone avec les moyens de mobilités existants

Une place prépondérante de la voiture (bouchons biquotidiens)

Manque de cohérence dans et entre les différents réseaux de transport

Offre insuffisante de déplacements collectifs vers la métropole et les zones d'emploi

Déplacements transversaux et internes aux territoires difficiles

Peu de plateformes, de liaisons multimodales et de voies douces

Environnement :

Aucune spécificité du positionnement « Poumon Vert »,

Des espaces naturels peu valorisés

Peu de promotion ou vente en circuits courts de nos productions agricoles

Économie circulaire peu investie

Économie verte inexistante

Développement durable : un enjeu de demain

Tourisme :

Pas de « grands sites » touristiques à forte valeur ajoutée

Une offre touristique ou culturelle peu visible

4 défis stratégiques s'imposent pour ancrer l'attractivité du territoire dans le long terme :

⇒ **Conjuguer qualité de l'accueil et respect de l'environnement**

⇒ **Associer la densification de l'habitat au développement des transports collectifs**

⇒ **Renforcer l'autonomie économique et la complémentarité des territoires**

⇒ **Accompagner le territoire à la transition énergétique et écologique**

Les enjeux majeurs

Un accueil de qualité pour les habitants

La couverture numérique très haut débit de l'ensemble du territoire

Le maintien de la cohésion sociale par la dynamisation des cœurs de villes et de villages

Le développement des mobilités : accès à l'emploi, activités, tourisme, loisirs

La préservation des espaces naturels et des paysages, atout majeur du territoire

L'articulation avec les autres territoires (Métropole toulousaine, Gers, Tarn et Garonne, Tarn)

Le territoire du Pays Tolosan se retrouve confronté à divers enjeux : croissance démographique remarquable, forte demande en équipements et services, étalement urbain important et de fait des voiries saturées par les flux domicile-travail.

Cette situation n'est pas sans conséquences sur les équilibres naturels du territoire (enjeu de préservation de l'environnement et des ressources) et entraîne des besoins croissants notamment en termes d'urbanisation (équipements, logements), de services, de mobilité, d'emplois, de culture et de lien social.

Le PETR doit être l'interface d'échanges et d'expérimentations de nouvelles pratiques : coordonnateur de mutualisations issues de son territoire ou tête de réseau de coopérations interterritoriales.

4.2 PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS à l'échelle du territoire et dont plusieurs d'entre eux ont vocation pour ce qui est de la Région, à constituer un sous-ensemble contractuel du présent CONTRAT TERRITORIAL Occitanie / Pyrénées Méditerranée :

Le PETR est porteur et coordinateur des processus contractuels suivants :

- Dispositif européen Leader : enveloppe initiale de 2,47 millions d'euros pour la période 2015-2021
- Contrat de Ruralité avec l'Etat : 2017-2021
- Contrat Régional Unique 2015-2017
- Articulation de ces dispositifs avec le Contrat de Territoire entre le CD 31 et les collectivités locales (EPCI et communes).

LEADER :

Pour la première fois, en 2015 le territoire du Pays Tolosan s'est inscrit dans le dispositif européen LEADER. En effet, il était jusqu'alors réservé au développement des territoires ruraux.

La Région Midi-Pyrénées, nouvelle autorité de gestion de ce dispositif, a voulu l'étendre à tout son territoire, hors agglomération et métropole : il permet de soutenir des projets qui contribueront à une stratégie locale de développement basée sur le potentiel et les besoins du territoire. Le Pays Tolosan s'est donc porté candidat lors de l'Appel à candidatures 2014-2020.

Le plan d'actions, qui constitue la déclinaison opérationnelle de la stratégie du GAL, définit le type d'actions qui seront soutenues. Il s'articule autour de **3 axes, déclinés en 10 mesures opérationnelles**.

Axe 1 : Améliorer et préserver la qualité de vie

- Développer des équipements et services à la hauteur de nos ambitions
- Libérer les énergies culturelles
- Préserver et valoriser les ressources naturelles
- Déployer les énergies positives

Axe 2 : Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée

- Démultiplier l'activité et l'emploi
- Accompagner une agriculture durable et de proximité
- Favoriser la mise en place d'offres touristiques plus lisibles et la découverte des richesses locales

Axe 3 : Faire circuler les hommes, les données et les flux

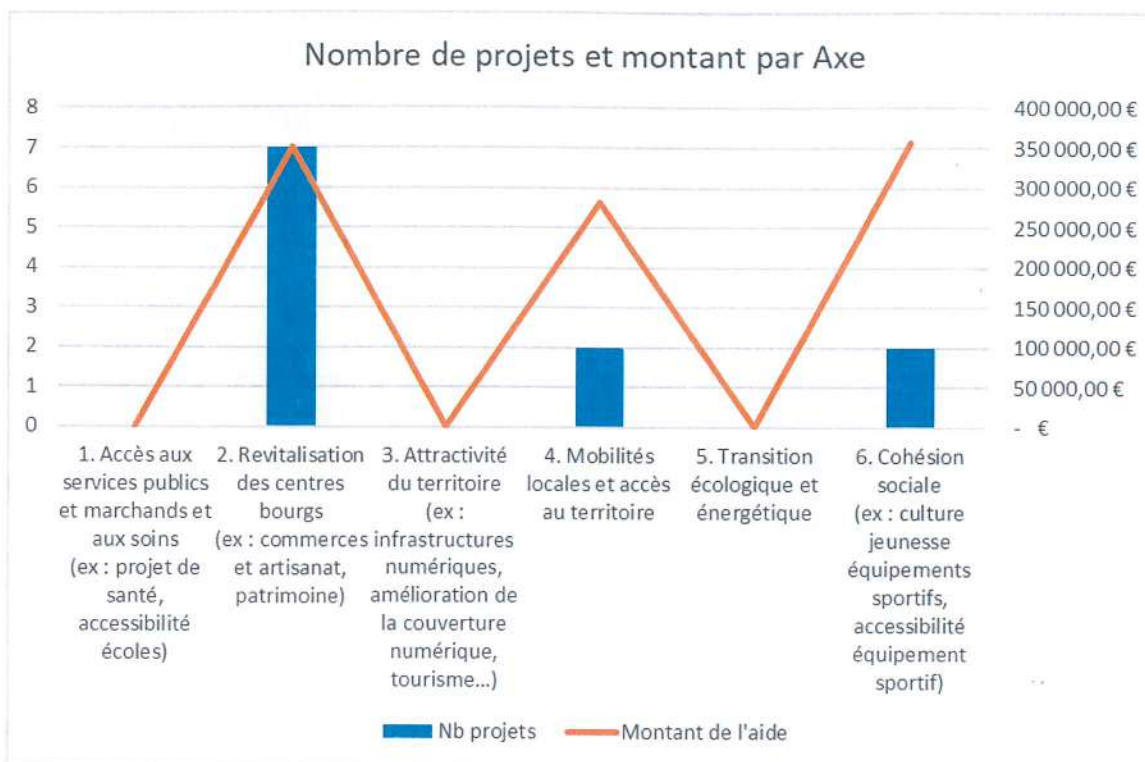
- Territoire Connecté
- Coopération

A ce jour, ce sont **23 projets programmés** (dont deux dossiers 19.4) pour un montant d'aides LEADER de **1 005 851.08 €**. Ce qui porte la consommation de l'enveloppe LEADER du Pays Tolosan à 40.72%.

CONTRAT DE RURALITE :

Articulé autour de 6 axes stratégiques, le **Contrat de ruralité 2017-2020** a été signé à Toulouse le 17 juillet 2017 entre le PETR, l'Etat, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute Garonne et la Caisse des Dépôts et Consignations.

La programmation 2017 a permis de financer 12 opérations pour un coût total de 3 300 000.00 €, avec une enveloppe financière de l'Etat de plus de 990 000.00 €.



CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE :

Parmi les politiques d'intervention départementales auprès du territoire, les Contrats de territoire ont constitué en 2016 le premier acte d'un nouveau dialogue initié avec chaque commune, chaque communauté de communes et d'agglomération du Département de la Haute-Garonne.

A l'écoute des territoires, le Conseil départemental a co-construit ce dispositif avec les collectivités locales afin de financer dans l'année les projets inscrits en programmation, permettant ainsi une meilleure visibilité budgétaire des investissements locaux. Il a réaffirmé également son offre d'ingénierie pluridisciplinaire à mobiliser par tous les territoires porteurs de projets, qui sont en demande.

Dans le cadre de ce partenariat, le Département, animé d'un esprit de simplification et de proximité avec les maîtrises d'ouvrage, a décidé d'adapter son cadre d'intervention pour la programmation 2018 des Contrats de territoire en faisant évoluer des points du règlement ainsi que la procédure d'élaboration des programmations.

Les principaux schémas/plans départementaux impactant le territoire du PETR Pays Tolosan sont :

- Schéma Directeur départemental d'Aménagement Numérique (SDAN 31)
- Schéma Départemental des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
- Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2016-2021
- Schéma Directeur Routier : Entretien, Exploitation et Gestion 2014 – 2024
- Schéma départemental des services aux familles 2016-2019

4.3 RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

Relations, complémentarités et partenariat avec les territoires et départements limitrophes : PETR Pays Porte de Gascogne, Gers, PETR Pays Garonne Quercy Gascogne, Tarn et Garonne, PETR Pays Cocagne, Tarn et Toulouse Métropole.

La Charte pour un développement équilibré et solidaire des territoires haut-garonnais constitue depuis 2016 le fondement d'un partenariat initié par le Conseil départemental de la Haute-Garonne qui rassemble les quatre PETR (Pôles d'Equilibre territoriaux et Ruraux), le SCoT Nord Toulousain,

les deux Communautés d'agglomération et la communauté de communes de la Save au Touch. Elle traduit l'ambition des territoires et du Département de se regrouper afin de construire ensemble un cadre de réflexion commun ainsi qu'une vision stratégique solidaire des territoires périphériques à la métropole toulousaine.

La stratégie territoriale à dix ans

Les priorités du territoire du PETR Pays Tolosan sont étroitement corrélées avec la place qu'il occupe dans l'aire métropolitaine, entre Toulouse, Auch, Montauban et Albi.

Le territoire jouit des dynamiques économiques de la métropole et des villes moyennes qui l'entourent. Avec sa position de « campagne toulousaine », le territoire continue d'attirer de nouvelles populations en quête d'un cadre de vie agréable. Ces dynamiques bousculent l'organisation du territoire en termes d'activités économiques, de mobilité des personnes et d'équipements structurants pour les besoins des populations. Par ailleurs, le PETR Pays Tolosan doit continuer sa démarche de transition écologique

Un projet de coopération Leader avec quatre territoires riverains sur le développement de l'œnotourisme dans les petits vignobles est en cours de préparation. Une attention particulière sera demandée pour le développement des politiques d'accueil et la montée en compétences des acteurs et prestataires touristiques.

Enfin, le Pays Tolosan souhaite investir les problèmes de mobilités sur son territoire avec une articulation des politiques de déplacement avec les territoires de proximité, Plan de Mobilité Rurale : Gers, Tarn et Tarn et Garonne et Toulouse Métropole (Plan Aménagement Routier Métropolitain). Il est nécessaire de faire une collection avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et d'articuler les politiques de transports collectifs portées par Tisséo avec celles des Autorités Organisatrices des Transports (AOT) qui irriguent le PETR Pays Tolosan.

ARTICLE 5 : PROJET DU TERRITOIRE, ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DU PETR PAYS TOLOSAN :

5.1 Le Projet de Territoire :

Le projet de territoire est un document politique partagé et fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en démarches opérationnelles.

Il assure une cohérence des différentes politiques menées et décline une vision stratégique commune en plans d'actions. Le projet de territoire a été voté à l'unanimité le 16 novembre 2016.

Il s'appuie sur un diagnostic par thématiques et une prospective d'actions potentiellement réalisables à son échelle. Ces deux analyses font émerger trois axes stratégiques communs au territoire :

1- Enjeu 1 : Améliorer et préserver la qualité de vie

C'est sur l'accessibilité et la qualité des services et équipements que le territoire doit investir en concentrant les efforts pour :

- Proposer une offre en équipements et services à la hauteur des attentes des habitants, notamment pour les équipements structurants à l'échelle ou pour l'ensemble du territoire, essentiels pour chaque bassin de vie et de proximité pour les communes.
- Déployer un service public de qualité et de proximité grâce notamment au développement des usages du numérique et à leur accessibilité.
- Attirer une population diversifiée avec une politique d'inclusion sociale.
- Développer un urbanisme de qualité, répondant aux attentes de nos habitants
- Dynamiser la vie collective et animer les centres bourgs avec une production de logements adaptés, des services et espaces collectifs.
- Rendre accessible la culture à tous, par des équipements et services adaptés,
- Travailler pour que les informations sur les services et équipements soient accessibles à tous, non seulement aux habitants mais également aux excursionnistes et touristes

2- Enjeu 2 : Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée

Le PETR Pays Tolosan connaît un apport continu de jeunes actifs, atout formidable pour notre avenir, vecteur de l'autonomie économique territoriale.

Il tire également partie de sa situation géographique carrefour d'axes de dessertes nationales et internationales, illustré par l'implantation de la zone d'activités logistiques internationale Eurocentre.

Le potentiel économique agricole peut être amplifié par ses réponses aux nouveaux modes de consommation, en lien avec l'économie touristique, source d'activités et d'emplois non délocalisables.

Le PETR doit pérenniser cette attractivité spontanée pour :

- Développer les emplois et l'activité économique sur le territoire
- Soutenir l'innovation et les filières d'activité en devenir
- Adapter et déployer les activités commerciales et artisanales
- Accompagner l'économie présente
- Soutenir l'économie solidaire et l'économie circulaire
- Accompagner le développement de l'économie touristique

3- Enjeu 3 : Faire circuler les hommes, les données et les flux

Le PETR Pays Tolosan, par sa situation connaît une poussée démographique galopante depuis les années 1980.

Les communes subissent les effets négatifs de la périurbanisation et les conséquences sur la mobilité : les temps de déplacements augmentent (trajet domicile-travail), les offres de transports publics sont insuffisantes pour répondre à une demande trop diluée sur le territoire et la dépendance à l'automobile s'accroît.

En parallèle, apparaissent de **nouvelles solutions de mobilité**, comme le covoiturage, l'auto partage, les cars express ou même la « non-mobilité » comme le télétravail.

Ces solutions sont en majeure partie basées sur **des innovations liées au numérique** et permettent d'inverser la manière de voir la mobilité : de la logique de l'offre à celle de la demande.

Le PETR doit installer durablement cette attractivité spontanée, avec des objectifs stratégiques affirmés :

- Améliorer l'accessibilité du territoire
- Développer l'utilisation des modes alternatifs à l'automobile
- Réduire les engorgements aux heures de pointes
- Offrir des solutions pour bouger autrement : soutenir l'expérimentation, l'innovation et la Recherche Développement
- Devenir un territoire connecté
- Miser sur les entreprises à haute valeur ajoutée utilisant les TIC

Le PETR Pays Tolosan doit se projeter sur la prochaine décennie, sans grand projet pour l'accessibilité et la voirie, avec l'accueil de 15 000 personnes sur le territoire.

Il faut donc imaginer une autre mobilité, une évolution des modes de déplacement, une véritable mutation des comportements.

Les enjeux de la mobilité et de l'accessibilité du territoire sont prioritaires : Il faut promouvoir et accompagner les démarches innovantes sur la circulation des flux virtuels et physiques.

Un quatrième enjeu, essentiel et transverse, s'impose : **l'ingénierie** et le suivi du projet de territoire.

La mise en œuvre, le suivi du projet de territoire du PETR Pays Tolosan vont devoir trouver des articulations nécessaires aux différents niveaux territoriaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions ou d'opérations relevant du projet de territoire, le PETR Pays Tolosan accompagne les territoires qui le désirent (ingénierie – aide au montage de projet).

5.2 Les orientations stratégiques du Département de la Haute Garonne vis-à-vis du Territoire du PETER Pays Tolosan

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, acteur de la solidarité territoriale, reconnaît les singularités de chaque territoire. En effet, des spécificités et enjeux sont à reconnaître pour chaque bassin de vie, chaque territoire vécu. Ces réalités territoriales fonctionnent en interaction. Le défi majeur en Haute-Garonne est d'accompagner voire développer ces dynamiques propres de manière à ce que les territoires vivent non pas côte à côte (voire en concurrence), mais en complémentarité et en partenariat. Deux éléments majeurs sont mis en exergue en Haute-Garonne :

- l'EQUILIBRE comme étant le principal objectif à rechercher car il est garant du développement durable,
- la SOLIDARITE comme étant le moyen à défendre pour avoir une chance d'atteindre cet objectif.

Ces enjeux sont portés collectivement en Haute-Garonne par le Département, les communautés d'agglomérations, les PETER, le Syndicat Mixte du SCOT Nord Toulousain et la Save au Touch. Ils sont présentés dans la contribution « La singularité haut-garonnaise en Occitanie » élaborée par la Haute-Garonne pour contribuer au SRADDET Occitanie 2040.

Le Conseil Départemental prend également la mesure de grands défis communs au territoire haut-garonnais : le développement durable, les mobilités, l'autonomie et la proximité, les solidarités, les singularités territoriales, le tout pour un territoire équilibré.

Les grands projets ainsi que les actions menés au quotidien par le Conseil Départemental sur des territoires tels que le PETER Pays Tolosan s'efforcent d'inverser le regard, de prendre en compte les espaces « interstitiels » et « périphériques », de mieux les connaître, les définir.

En effet, les communes du PETER Pays Tolosan se trouvent à l'interface entre territoire urbain et périurbain et font également le lien avec certaines parties rurales du territoire. A mi-chemin entre Toulouse et Montauban, le Pays Tolosan fait l'objet de plusieurs zones d'influence et d'attractivité, faisant de lui un territoire en mouvement et aux évolutions marquées.

Afin de co-construire, avec l'ensemble des partenaires qui unissent leurs moyens, les conditions d'une cohésion et d'une solidarité départementale, le Département s'attache à reconnaître une identité et des dynamiques « périurbaines » pour ce territoire et proposer un projet de développement autre que le simple positionnement par rapport à la métropole.

Ainsi, les pistes d'actions soulevées sur ce territoire par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre de « **La singularité haut-garonnaise en Occitanie** » sont :

- Maîtriser la pression démographique et urbaine en organisant le développement local
- Réduire le phénomène d'hyper concentration pour en limiter les impacts négatifs
- Repenser la mobilité : développer les transports en commun entre polarités
- Assurer un maillage territorial cohérent et équilibré
- L'emploi à sa place dans tous les territoires

Pour prendre en compte ces pistes, le Département accompagne et soutient les communes du PETER Pays Tolosan ainsi que leurs groupements en déployant des dispositifs et une ingénierie fortement tournées vers les besoins du territoire : il privilégie une démarche ascendante et met en œuvre une politique territoriale émaillée de rencontres in situ, une contractualisation placée sous le signe de la proximité.

Au croisement des enjeux territoriaux propres au PETER Pays Tolosan et des orientations départementales, trois défis permettent de définir le cap pour ancrer l'attractivité du territoire dans le long terme :

- Conjuguer qualité de l'accueil et respect de l'environnement
- Renforcer l'autonomie économique et la complémentarité des territoires au sein du PETER
- Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

5.3 Les orientations stratégiques de la Région vis-à-vis du Territoire du PETER Pays Tolosan

Avec 72 724 km² et plus de 5,8 millions d'habitants, la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée est la **deuxième plus vaste région de France** ; elle est **plus grande que 13 Pays d'Europe**.

Avec une croissance démographique d'1 million d'habitants d'ici 2040 représentant 25% de la croissance nationale, l'Occitanie est **la région la plus attractive de France**.

Cette **attractivité** est une **opportunité majeure**. Elle pose **collectivement plusieurs défis** en termes d'**aménagement** et de **développement des territoires** et **nécessite d'engager des politiques fortes** pour le **développement des activités économiques** et le **rayonnement à l'international**, des **politiques ambitieuses** dans les domaines de l'**innovation**, de la **recherche** et de l'**enseignement supérieur**, de la **formation professionnelle**, de la **transition écologique et énergétique**, des **politiques soutenues** pour la **cohésion sociale**, la qualité du **cadre de vie**, une **offre de services** performante dans les territoires.

Pour mener à bien l'ensemble de ces dynamiques, il convient de **prendre en considération** la **structuration territoriale** de notre région qui repose sur :

- 4 485 Communes,
- 2 Métropoles comprenant à elles deux, 68 communes et 1 212 389 habitants,
- 22 Communautés d'Agglomérations ou Urbaine composées de 752 communes comptant 2 392 424 habitants,
- 138 Communautés de Communes au 1er janvier 2017, contre 247 en 2016 (- 44 %),
- 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux,
- 33 zones d'emplois dont les taux de stabilité interne sont très supérieures à la moyenne nationale.

Notre région se caractérise par une **forte majorité** de communes rurales ou de montagne et de **très petite taille** :

- **61 % des communes** comptent **moins de 500 habitants**,
- 2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47% des communes de la région),

C'est dans ce contexte que, **dès fin 2016**, la **Région Occitanie** a **décidé d'engager en partenariat avec les Départements** une **nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** sur la période **2018-2021** avec :

- Chacune des deux **Métropoles**,
- Les **Communautés d'Agglomération** ou **Urbaine** qui sont invitées à engager des stratégies de complémentarité ou d'alliance avec leurs territoires environnants,
- Chaque **Territoire de Projet rural** à savoir les **Pôles d'Equilibre Territoriaux** et **Ruraux**, les **Pays** (syndicats mixtes ou associations), les Syndicats Mixtes de gestion et d'aménagement ou de préfiguration de **PNR**.

Dans le cadre de ses nouvelles politiques contractuelles territoriales, la **Région** s'est fixée pour **objectifs** :

- **d'agir résolument** pour l'**attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et l'**emploi** dans chacun des territoires et des bassins de vie qui les constituent,
- de **favoriser** avec les collectivités ou leurs groupements, la **structuration de Territoires de Projets** en prise avec les territoires vécus par les habitants et à une échelle pertinente en terme de population, d'offre de services supérieurs et intermédiaires, d'arguments économiques et culturels,
- **d'encourager** les **dynamiques innovantes** dans les territoires,
- **d'accompagner** les projets essentiels, prioritaires et à forte valeur ajoutée pour chaque territoire,
- de **mobiliser** dans le cadre d'un contrat régional unique avec chaque territoire, **l'ensemble de ses politiques et moyens** au titre :
 - de ses **dispositifs** d'intervention **thématiques**,
 - du **CPER** et des **CPIER**,
 - des **fonds européens** dont elle assure la fonction d'autorité de gestion,

Dans le cadre du **Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées –Méditerranée** avec le PETR Pays Tolosan, et, dans le respect de ses principes d'intervention, la **Région** s'attachera notamment à :

- **soutenir les fonctions de centralité et d'offres de services supérieurs ou intermédiaires**, dans le champ des compétences et dans le respect des politiques d'interventions de la Région,
- **accompagner les dynamiques** consistant à **conforter** et à **valoriser les spécificités** de ce territoire lui permettant de **se distinguer** dans ces domaines,
- **encourager les dynamiques innovantes** dans ce territoire,
- **contribuer à l'attractivité culturelle, patrimoniale, touristique et sportive** de ce territoire et favoriser son **rayonnement**,
- **fortifier l'attractivité des Bourgs Centres** qui remplissent la fonction de pôles d'équilibre au sein de ce territoire et de pôles de services vis-à-vis de leurs bassins de vie respectifs.

Les **domaines d'intervention de la Région mobilisables** pour les territoires sont principalement les suivants :

- **Le développement économique, l'économie sociale et solidaire** sur la base des orientations fixées par le **Schéma Régional de Développement Economique pour l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII)** approuvé le **3 février 2018**,
- **L'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt**,
- **L'alimentation** enjeu majeur de nos sociétés et déclarée « **grande cause régionale** » fera l'objet d'un **Plan Régional de l'Alimentation et de Projets Alimentaires de Territoires**,
- **L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** dont Le **Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)** constitue le cadre stratégique de référence pour l'action de la Région pour la période 2017-2021,
- **La formation professionnelle** (nouveau **Programme Régional de Formation** en référence à la **Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC)** et **l'apprentissage avec l'objectif de former 40 000 apprentis dans 5 ans**,
- **Les mobilités et l'intermodalité**,
- **Le logement social**,
- **La Santé et le Médicosocial**,
Si la politique santé relève de la responsabilité de l'Etat, la Région est fortement attachée au maintien d'une offre de soins dans l'ensemble des territoires. La Région Occitanie **soutient** ainsi au titre de sa compétence d'aménagement équilibré et durable du territoire, la **création de maisons et centres de santé pluri-professionnels**.
Par ailleurs, la Région met en œuvre le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021.
- **La transition écologique et énergétique**,
Fin 2016, la Région s'est résolument engagée sur la **voie de la transition énergétique** en affirmant **l'ambition de devenir la première Région à énergie positive (REPOS) d'Europe**.
Pour concrétiser cette ambition, les **objectifs d'ici 2050** sont les suivants :
- **diviser par 2 la consommation d'énergie** par habitant,
- **multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables**.
- **la politique de la Ville** et notamment **NPNRU 2014-2024**,
- **La politique régionale pour le développement et la valorisation des « Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée »**,
- **La politique foncière de la Région** qu'elle développe notamment avec les Opérateurs fonciers tels que **l'EPFE Occitanie** ou la **SAFER Occitanie**,
- **La valorisation des activités culturelles, du Patrimoine, des métiers d'art, de l'économie touristique et des activités sportives** participent à l'attractivité des territoires et à leur **rayonnement** au niveau national voire dans plusieurs cas à l'international.

La Région a défini en 2017 sa **stratégie 2018-2021 « culture et patrimoine »** et son **Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2017-2021**.

Le développement et la promotion des **Grands Sites Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** s'inscrit en cohérence avec les politiques contractuelles territoriales et apporte une forte valeur ajoutée pour l'attractivité des territoires et de la région.

La Région est également très attachée au développement de la **mobilité douce** en site propre qui est une réponse en devenir appropriée tant pour les usages du quotidien que pour la découverte et la valorisation culturelle, patrimoniale et touristique des territoires de l'Occitanie.

• **Un soutien particulier en faveur de l'attractivité et de la vitalité des communes et de leurs EPCI :**

- **requalification des espaces publics** : qualification du cadre de vie :, aménagements paysagers, valorisation du patrimoine,...
- **offre de services à la population** dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports et des loisirs, notamment les **lieux d'accueils en faveur de la petite enfance**,
- **création d'espaces associatifs et/ou mutualisés** dont les tiers lieux, espaces collaboratifs
- **habitat** : création de logements à vocation sociale qui contribuent à la résorption de la vacance et à la lutte contre la précarité énergétique,
- **mise en accessibilité** des bâtiments recevant du public,
- **maintien et développement du commerce** en cœur de ville dans les Bourgs Centres, réhabilitation des halles, installation de nouvelles activités artisanales,
- qualification des **infrastructures d'accueil des entreprises**,
- **culture, patrimoine et tourisme** : restauration et valorisation du patrimoine, équipements favorisant la pratique et la diffusion artistique, mise en réseau et mutualisation, qualification de l'offre d'hébergement, des lieux de visite,...
- **rénovation énergétique** des bâtiments et équipements recevant du public,
- développement des **énergies renouvelables**,...

L'Assemblée des Territoires créée le 04 novembre 2016 est informée par la Région des orientations et de l'état d'avancement de la Politique Contractuelle Territoriale régionale.

En tant que de besoin, la Région pourra solliciter les membres de l'Assemblée des Territoires pour participer à la réflexion sur les évolutions éventuelles de ces Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales.

Les différentes politiques précitées ne s'appliquent pas indistinctement et uniformément sur l'ensemble du territoire régional.

Elles seront **mobilisées** dans **chaque territoire** sur la base de la « **feuille de route construite sur mesure** » qui est :

- **fonction** des **spécificités** du territoire,
- le **résultat** de la « **rencontre** » entre le **Projet de Territoire** et les **orientations stratégiques** de la **Région**.

Cette « feuille de route contractuelle » est également nourrie par les travaux préparatoires à l'élaboration **d'Occitanie 2040 (SRADDET)** autour de trois défis **spécifiques** :

- **Le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement)** pour mettre l'attractivité de la région au service de ses habitants et de ses entreprises, sur l'intégralité du territoire régional

et quelle que soit l'appartenance sociale. Ce défi pose la question de l'accueil et de la garantie du maintien de la qualité de notre cadre de vie.

- **Le défi de la coopération territoriale** pour organiser les flux et les interdépendances au service de l'ensemble des territoires très différents qui composent la région en passant ainsi d'une logique d'interdépendance à une logique de solidarité territoriale sur l'ensemble du territoire régional.
- **Le défi du rayonnement régional** pour accroître la visibilité de la grande région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local. Le SRADDET devra donc permettre à la région de renforcer la capacité d'action collective régionale pour rayonner à toutes les échelles mais aussi de faire de l'ouverture interrégionale un levier de développement interne pour amplifier les retombées locales.

A ces trois défis s'ajoute un **4^{ème} défi transversal** :

- **Le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique** qui se pose de façon particulièrement prégnante sur tous nos territoires : le littoral (retrait de cote), la montagne (enneigement...), la plaine (augmentation de la température entraînant des modifications des pratiques agricoles...). La région fera face à de nombreux phénomènes extrêmes et devra donc mettre en place des stratégies pour atténuer et s'adapter à ces changements climatiques pour améliorer sa résilience.

Ouverture des données publiques

Enfin, en application de la **Loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016** et conformément aux dispositions approuvées le 30 juin 2017 en Assemblée Plénière, la Région accompagne les territoires régionaux impactés par la loi pour une République Numérique sur son volet « open data » :

- elle propose un dispositif d'animation et de soutien cohérent et complémentaire aux actions entreprises par l'Etat et plusieurs collectivités d'Occitanie, notamment dans le cadre du projet Opendata Lab financé par un PIA et labellisé par la démarche Open data Locale portée par l'association Open data France.
- elle organise la mise à disposition de ses propres données et des données du territoire régional, qui seront accessibles aux Départements, EPCI et Communes qui en auront l'utilité et l'usage.
- elle organise aussi un soutien à la publication et au partage des données issues des collectivités locales impactées par la loi.

Les territoires de projet concernés par la mise en œuvre des Nouvelles Politiques Contractuelles Territoriales sur la période 2018-2021 peuvent s'inscrire dans cette démarche et solliciter la Région pour bénéficier des outils et des moyens régionaux mis à leur disposition.

ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU PETR PAYS TOLOSAN PARTAGEE PAR LE PETR PAYS TOLOSAN, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE ET LA REGION OCCITANIE

6.1 Enjeux stratégiques de développement du PETR Pays Tolosan partagés par le PETR Pays Tolosan, le Département de la Haute Garonne et la Région Occitanie

Quatre enjeux spécifiques au territoire PAYS TOLOSAN ont été identifiés :

Enjeu 1 : Affirmer la compétitivité du territoire et sa capacité à innover

Territoire attractif, le PETR Pays Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Face à cette croissance démographique, l'activité et l'emploi doivent se développer et se diversifier, pour asseoir l'attractivité économique du territoire tout en s'adossant au dynamisme économique de la métropole toulousaine (**Mesure 1**).

Le modèle économique actuel, basé sur un principe linéaire de production-consommation, n'est pas soutenable à long terme. En renouvelant les modes de production, l'économie circulaire préserve les ressources et crée des emplois. Le Pays Tolosan souhaite s'engager dans un développement économique plus respectueux de l'environnement en soutenant le développement des filières courtes (**Mesure 2**), le soutien à l'économie circulaire et à l'ESS (**Mesure 3**).

L'Enjeu 1 : Affirmer la compétitivité du territoire et sa capacité à innover vise :

- Le développement de l'emploi local en favorisant l'accueil des entreprises sur notre territoire.
- Le développement des circuits courts et le renforcement des filières locales.
- Le développement de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire.

Enjeu 2 : Engager le territoire vers un développement respectueux de son environnement

Depuis plusieurs années, les communes qui composent le Pays Tolosan connaissent toutes, bien que de façon différenciée, un phénomène de périurbanisation qui va de pair avec une mutation des paysages. Les temps de déplacements augmentent (notamment entre le domicile et le travail), les offres de transports publics sont insuffisantes pour répondre à une demande très diluée sur le territoire et la dépendance à l'automobile s'accroît. Des alternatives existent, une réorganisation peut installer la non mobilité (tiers lieux) ou la retro mobilité. (**Mesure 4**).

L'organisation des services à la population qui repose sur le maillage de pôles structurants et intermédiaires doivent être renforcés et adaptés. L'objectif est d'offrir à tous les habitants une égalité d'accès aux infrastructures et services essentiels pour leur qualité de vie et soutenir la rénovation des bâtiments accueillant du public (**Mesure 5**).

Par ailleurs, la pression sur les espaces, liée à l'urbanisation, fragilise les écosystèmes. Dans un territoire où l'activité agricole reste structurante et où la ruralité est vécue comme une des composantes fortes de l'identité des communes, la nécessité de protéger ces équilibres environnementaux et paysagers est particulièrement prégnante (**Mesure 6**).

L'Enjeu 2 : Engager le territoire vers un développement respectueux de son environnement vise :

- L'amélioration de l'accessibilité du territoire en favorisant l'intermodalité et en s'appuyant sur les coopérations inter territoriales.
- L'amélioration des services et infrastructures publics pour une meilleure inclusion sociale.
- Le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments accueillant du public.
- L'accompagnement à la transition énergétique et écologique du Pays Tolosan.

Enjeu 3 : Renforcer l'attractivité du territoire et réduire les inégalités territoriales

La forte croissance démographique du Pays Tolosan impose aux communes de s'équiper en équipements et services pour répondre aux besoins des nouvelles populations. Ils sont aujourd'hui insuffisants et désuets. Il est alors nécessaire de soutenir la création, la rénovation des infrastructures et le soutien aux services essentiels (**Mesure 7**).

Le Pays Tolosan bénéficie d'atouts et de richesses constituant son potentiel de développement touristique : sites culturels et paysagers (Garonne, Tarn, etc.), patrimoine, évènements, vignobles, etc. L'activité touristique est un levier de développement fort qui doit être soutenu (**Mesure 8**).

Les « Bourgs Centres » dynamiques et attractifs sont un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Les communes identifiées « Bourgs Centres » jouent un rôle central dans le maillage du territoire. Elles répondent aux attentes des habitants dans les domaines des services aux publics, l'habitat, la petite enfance, la jeunesse, la santé, au développement de l'économie et de l'emploi, l'accès aux commerces, aux équipements culturels, loisirs, sportifs, touristiques... Elles doivent donc être accompagnées dans l'élaboration de leur projet global d'ici 2030 et des projets qui découleront de cet AAP (**Mesure 9**).

Enjeu 3 : Renforcer l'attractivité du territoire et réduire les inégalités territoriales, vise :

- Le renforcement de l'offre en service et équipements sociaux, culturels et sportifs du territoire.
- Le développement du potentiel touristique du Pays Tolosan.
- La valorisation et requalification des Bourgs Centres du territoire.

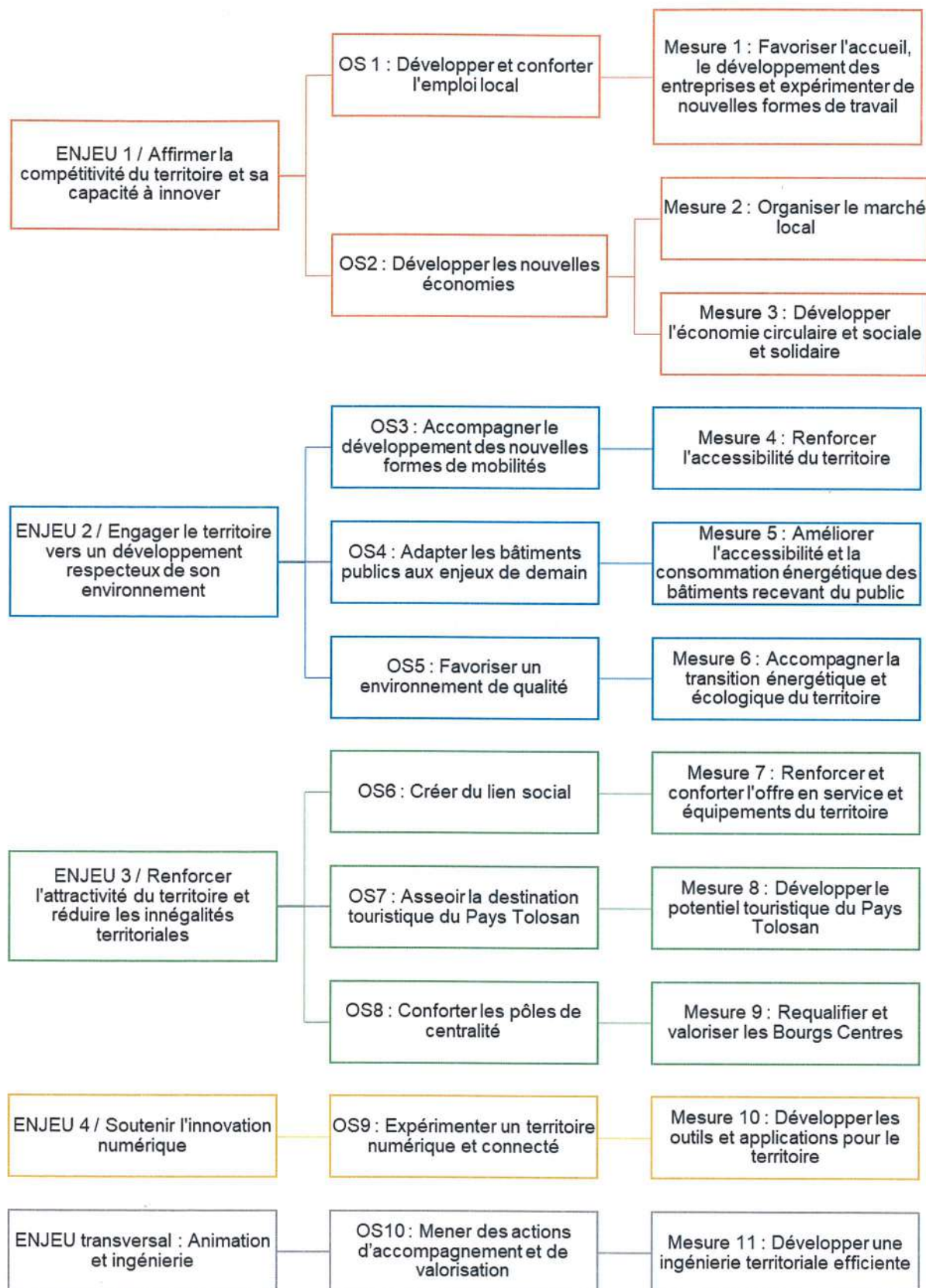
Enjeu 4 : Soutenir l'innovation numérique

Aujourd'hui, le développement des smartphones offre la possibilité de mettre en œuvre des fonctionnalités numériques riches et variées avec des applications (l'alerting, l'info temps réel...) pour se positionner comme interface sociale. L'objectif est de proposer des réponses technologiques et innovantes pour développer les liens socioéconomiques et culturels : information, emploi, mobilité, environnement, tourisme, loisirs, consommation en local, logement... (**Mesure 10**).

Enjeu 4 : Soutenir l'innovation numérique, vise :

- Le développement d'application numérique pour un territoire connecté.
- Le développement de solutions innovantes pour un territoire accessible.

6.2 Les Objectifs stratégiques et mesures opérationnelles partagés par les cosignataires du CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/Pyrénées Méditerranée :



ARTICLE 7: DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :

Au titre de ses politiques d'interventions territoriales, le Conseil départemental étudiera la pertinence des projets à programmer de façon collégiale avec l'ensemble des cofinanceurs.

L'engagement du Département au bénéfice de projets inscrits au présent contrat se fera notamment au titre :

- du « Contrat de territoire », signé pour 2016-2020 avec l'ensemble des Communautés de communes et des communes-membres du PETR Pays Tolosan,
- de « Carte blanche pour les territoires » créé pour soutenir de manière appropriée les initiatives locales innovantes, expérimentales qui apportent un effet levier pour le développement du territoire en question,
- des nombreux dispositifs d'aides dits « sectoriels », permettant au Conseil départemental de participer à la réalisation d'opérations thématiques, hors cadre contractuel du Département.
- d'une offre d'ingénierie pluridisciplinaire départementale à mobiliser par tous les territoires pour les aider à construire leurs projets.

Un cofinancement équilibré sera recherché avec les partenaires institutionnels. Cet objectif sera étudié dans chacune des instances de pilotage dédiées aux programmations contractuelles territoriales et notamment le comité des financeurs, dont le Conseil départemental de la Haute-Garonne assurera le secrétariat général.

Les services du Département étudieront les dossiers de demandes de subvention adressés au Conseil départemental selon ses règlements en vigueur et selon les modalités relatives aux programmations des contrats de territoire et aux autres programmations et interventions sectorielles classiques.

De plus, en tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.

Le Conseil Départemental, au travers de ses interventions auprès des territoires, soutient historiquement les investissements et les projets qui redynamisent les bourgs-centres. Voiries, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, équipements et événements culturels, projets touristiques, ingénierie de projet, conseil architectural, expertises juridiques... sont autant de domaines de soutien financier et/ou technique.

Le Conseil Départemental intervient non seulement en tant que maître d'ouvrage d'équipements et d'aménagements de centralité (collège, voirie, infrastructures numériques, ...) mais également en tant que cofinanceurs de projets nécessaires à la vie quotidienne des habitants.

Le Département de la Haute-Garonne, à l'écoute attentive des besoins des territoires, confirme ce panel d'interventions pour les projets permettant d'animer le cœur des villes et des villages de la Haute-Garonne.

ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :

La Région mobilisera, dans le cadre du présent CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE 2018-2021 **l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la stratégie** définie conjointement et des fiches mesures correspondantes décrites à l'article 6 du présent contrat qui constituent la feuille de route de son action.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES :

AIDES AUX ENTREPRISES :

Selon l'article L1511-2 du CGCT, le Conseil Régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans le territoire régional.

Suite à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a mis en place au cours de l'année 2017 un ensemble de dispositifs d'aides aux entreprises couvrant un ensemble de besoins très variés : création d'entreprise, accompagnement des start-ups, innovation, développement des entreprises, transmission-reprise, export, économie de proximité, démarches collectives et entreprises en difficultés.

Par ailleurs, l'article L 1511-3 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ; la Région pouvant participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a fait le choix d'identifier l'**immobilier** comme une priorité pour la **croissance des entreprises**, d'une part en facilitant les investissements, gage de compétitivité et de développement, et d'autre part en favorisant le maintien et la création des emplois sur le territoire.

La Région a donc adopté en décembre 2017 (délibération n° CP/2017-Dec/09.18) des règles d'intervention ayant pour objectif d'aider les entreprises présentant un projet de développement et de croissance nécessitant un besoin d'investissement immobilier, en complémentarité de l'intervention de l'EPCI compétent sur le territoire concerné.

Afin d'accompagner la prise en charge de cette compétence par les EPCI, la Région s'engage d'ailleurs de manière forte à leurs côtés avec un taux d'intervention significatif.

Afin de **simplifier** et **fluidifier les procédures** de contractualisation avec les EPCI pour la mise en place de ces différentes règles de cofinancement sur les dispositifs d'aides aux entreprises (Immobilier et hors immobilier, la Région a adopté un modèle de convention générique joint en annexe du présent contrat qui permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui :

- souhaitent intervenir en complément des dispositifs de la Région de définir pour la durée du SRDE2I les modalités de leur co-financement,

- ont adopté un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise de fixer pour la durée du SRDEI les modalités de co-financement de ces dispositifs par la Région.

Bien évidemment, à défaut de la convention générique, chaque intervention d'un EPCI vers une entreprise en complément d'un dispositif de la Région devra faire l'objet d'une convention spécifique par entreprise. De même chaque intervention entre l'EPCI et la Région sur un projet d'immobilier d'entreprise devra faire l'objet d'une convention spécifique entre l'EPCI et la Région.

DEVELOPPEMENT ET VALORISATION DES BOURGS-CENTRES :

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée **approuvée** par les Commissions Permanentes des **16 décembre 2016** et **19 mai 2017** vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère **transversal** et se traduit par la **mobilisation de dispositifs** qui s'appliqueront **en fonction** des **spécificités** et du **Projet de chaque Bourg-Centre concerné**.

Les **Contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent contrat territorial.

La **Région** pourra ainsi soutenir les **projets** relevant des **thématiques suivantes** : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Au-delà de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, **la Région** s'attachera à apporter des **réponses appropriées aux spécificités du Bourg Centre** pour **accompagner** les **initiatives définies** comme **prioritaires** pour le **développement du Bourg Centre et son bassin de vie**. Dans ce cadre, les **projets** qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une **véritable valeur ajoutée** au Projet de développement et de valorisation, **pourront être accompagnés par la Région**.

DOTATION INNOVATION/ EXPERIMENTATION :

L'Assemblée Régionale a décidé d'inciter les territoires ruraux à engager des processus d'innovation et d'expérimentation en créant une dotation spécifique reposant sur les **principes suivants** :

- la Région pourra soutenir les actions d'investissements et des études externalisées correspondant à une ou deux thématiques innovantes et expérimentales fixées pour l'ensemble de la période et appropriées aux spécificités du territoire.
- le taux de l'intervention régionale sera de l'ordre de **30 %** du coût HT des projets dans le respect et dans la limite du montant de la dotation annuelle par territoire et des taux applicables au titre des régimes d'aides d'Etat.
- hormis l'exercice 2018, les aides non affectées au titre des exercices 2019 et/ou 2020 et/ou 2021 ne pourront être reportées l'année suivante.

Pour ce faire, le Fonds Régional pour l'Innovation et l'Expérimentation Territoriale dont le principe a été approuvé par l'Assemblée Régionale, sera créé dès 2018 et doté d'un montant de **30 M€** pour la période **2018-2021**.

Ce fonds est bien évidemment complémentaire à l'ensemble des dispositifs d'interventions de la Région en faveur des territoires ruraux.

Les montants de ces dotations seront définis comme suit :

- un tiers du fonds également réparti entre l'ensemble des Territoires de Projet concernés,
- les deux tiers restants répartis entre les différents territoires en fonction de leurs superficies (25%), de leurs nombres d'habitants (population totale DGF) (25%) et du revenu imposable moyen par habitant (50%).

INGENIERIE TERRITORIALE :

La Région soutiendra l'ingénierie dans les territoires de projets porteurs d'un contrat territorial en milieu rural : PETR, Pays, Associations de développement territorial (préfiguratrices de PETR)

Au travers de ce dispositif, la Région souhaite accompagner les territoires afin qu'ils puissent :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire et le programme LEADER
- Etre le relais de la mise en œuvre de politiques répondant aux priorités régionales, notamment Transition écologique et énergétique ; Aménagement (SCOT / Bourgs Centres / Attractivité / Aides aux communes) ; Développement économique ; Emploi, Formation.
- Expérimenter et innover (en lien avec la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des Contrats territoriaux ruraux 2018-2021)
- Développer les coopérations interterritoriales (en lien notamment avec l'Assemblée des territoires)

La Région financera des dépenses d'ingénierie : poste d'agents de développement et/ou études et AMO spécifiques.

A partir de 2018, la Région formalisera son soutien à l'ingénierie dans le cadre d'un Document Annuel d'Objectifs. Issu d'une négociation entre la Région et le territoire, ce document formalise les objectifs visés, les moyens mobilisés et résultats attendus en matière d'ingénierie.

Le montant de l'aide sera déterminé au regard des moyens mobilisés sur le territoire et du programme d'actions annuel.

L'aide Régionale est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat (30 000.00 €) et du programme Leader
- Une part « péréquation » déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen/habitant et de la densité des territoires.

Par ailleurs, pour que l'aide contribue à la structuration des territoires de projets dans le cadre de coopérations renforcées avec les EPCI, il sera demandé aux bénéficiaires d'atteindre une cotisation locale d'au moins 1,5€/ habitant dans les 3 années qui viennent.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE :

Priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité :

Pour les projets structurants et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture, du Tourisme, des Sports ne disposant pas par ailleurs de taux d'interventions spécifiques, portés par une collectivité, la Région soutiendra prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Lorsque, pour des raisons dûment justifiées, la maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par une commune, membre d'une Communauté de communes, il est souhaité que celle-ci apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à celui de l'aide régionale.

Modulation du taux d'intervention de la Région :

Dans un souci d'équité territoriale, la Région appliquera une modulation du taux de son intervention pour les équipements structurants ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques et pour les équipements relevant d'un domaine de compétence partagée tel que la Culture, le Tourisme et les Sports et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité ou un groupement de Collectivités.

Pour ces équipements, les taux d'intervention de la Région seront compris

- entre 20 et 30% du coût HT des projets pour les projets situés dans les territoires de projets ruraux (PETR, PNR...).
- entre 25 et 35% du coût HT des projets pour les projets situés dans les communes rurales du PETR s'étant engagées dans la dynamique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres.

Ces taux pourront être modifiés en fonction de l'intérêt régional tout particulièrement marqué du projet concerné.

L'application des taux d'intervention de la Région prendra également en considération les dispositions liées à la priorité donnée aux maitrises d'ouvrages communautaires présentés à l'article précédent.

ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :

En tant qu'autorité de gestion des 2 Programmes Opérationnels FEDER/FSE, des 2 Programmes de développement Rural Régional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires découlant du présent contrat.

La sollicitation d'un cofinancement européen FEDER, FSE ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes opérationnels.

Le territoire du PETR PAYS TOLOSAN est particulièrement concerné par : LEADER

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

- Un **Comité de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du PETR Pays Tolosan.

Ce comité a pour missions :

- d'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires cofinanceurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel,
- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,
- de procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat et des représentants du conseil de développement du territoire.

L'élaboration des Projets de Territoires et des Contrats Cadre ainsi que leur mise en œuvre reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs ; les Conseils de Développement seront tout particulièrement associés et invités à participer aux travaux des Comités Locaux de Pilotage stratégique et de suivi.

A travers leur participation, il s'agit de contribuer également à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Le secrétariat permanent de ce comité est assuré par les services du PETR Pays Tolosan.

- Un **Comité d'Orientation et de Programmation**, dit « **Comité des Financeurs** » est organisé à l'échelle départementale.

Ce comité a notamment pour missions :

- d'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels,
- d'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),
- de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires des CONTRATS TERRITORIAUX Occitanie/Pyrénées-Méditerranée dans le département de la Haute Garonne et de l'Etat.

Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de Programmation dit « Comité des Financeurs » des politiques contractuelles territoriales est assuré par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

- Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec le Président-e-s du Département de la Haute Garonne et des Président-e-s des territoires de projet, une rencontre « Bilan et perspectives » à laquelle seront conviés l'ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.

ARTICLE 11 : Mesures communes relatives à l'élaboration des Programmes Opérationnels

Dans le cadre des travaux préparatoires liés à l'élaboration de chaque Programme Opérationnel, le PETR Pays Tolosan adressera simultanément sa proposition de Programme opérationnel aux partenaires Co-financeurs du présent CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRENEES MEDITERRANEE au moins 6 semaines avant la tenue du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi.

Ces propositions seront présentées sur la base d'un support numérique commun transmis par la Région.

Les dossiers transmis aux partenaires financiers devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
- Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels,
- Une fiche descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu),
- Les plans,
- Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation,
- Un estimatif détaillé des dépenses.

En ce qui concerne la Région, tout projet inscrit dans un Programme Opérationnel doit faire l'objet d'un dossier complet ou devant être complété par des pièces nécessaires à son instruction dans un délai de quatre mois après l'approbation par la Région du Programme Opérationnel auquel il est rattaché.

En ce qui concerne le Département de la Haute-Garonne, se reporter aux modalités présentées à l'article 7 du présent contrat.

A défaut de dossier complet déposé dans ce délai, ledit projet sera considéré comme caduque au titre du Programme Opérationnel auquel il est rattaché ; auquel cas, ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle inscription lors d'un autre programme opérationnel sur la base d'un dossier complet.

En ce qui concerne les fonds européens, tout projet inscrit dans le programme opérationnel annuel doit faire l'objet d'un dossier complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque programme européen concerné.

Article 12 : Modalités de publicité et d'information

Mention sera faite par le PETR Pays Tolosan de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires cofinanceurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 13 : Conditions de modifications

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

**La Présidente du Conseil Régional Occitanie
Pyrénées / Méditerranée**



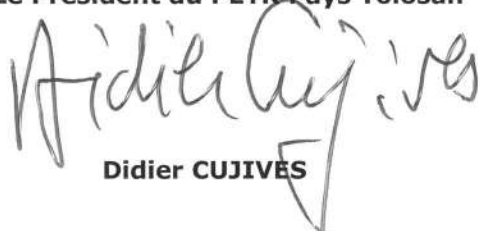
Carole DELGA

**Le Président du Conseil Départemental de la
Haute Garonne**



Georges MERIC

Le Président du PETR Pays Tolosan



Didier CUJIVES

ANNEXES

1/ les objectifs stratégiques, spécifiques et leurs fiches mesure.

2/ Liste à caractère indicatif des projets qui ont potentiellement vocation à être examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels sur la période 2018/2021 selon la gouvernance définie à l'article 10 du présent contrat , sous réserve de leur éligibilité aux dispositifs d'intervention en vigueur des différents partenaires cofinanceurs et de leur instruction par les services concernés.

3/ Projet de convention de cofinancement de l'action économique

Annexe 1
Objectifs stratégiques et fiches mesures

**MESURE 1 FAVORISER L'ACCUEIL, LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET
EXPERIMENTER DE NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL**

**ENJEU PARTAGE : 1-AFFIRMER LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE ET SA CAPACITE A
INNOVER**

OBJECTIF STRATEGIQUE : 1 DEVELOPPER ET CONFORTER L'EMPLOI LOCAL

-Contexte général :

Territoire attractif, le PETR Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Face à cette arrivée massive, l'activité et l'emploi doivent se développer et se diversifier, pour asseoir l'attractivité économique du territoire tout en s'adossant au dynamisme économique de la métropole toulousaine.

Il faut développer l'accueil d'activités d'ingénierie, d'études pour tendre vers la création d'emplois de qualité, non délocalisables et respectueux de l'environnement.

L'activité commerciale dans les centres bourgs doit être soutenue, ainsi que le déploiement des activités artisanales sur tout le territoire.

-Objectifs de la mesure :

Développer le tissu commercial et artisanal
Développer et qualifier les infrastructures économiques
Proposer des services aux entreprises : hôtels, pépinières, services communs...
Expérimenter les tiers lieux et nouvelles formes de travail

-Contenu de la mesure :

1.1- Développer et qualifier les infrastructures économiques

Création, extension, qualification des zones d'activités et artisanales

Exemples :

- *Création d'un parc d'activités Ecopole à Merville*
- *Création de zones économiques (CC du Frontonnais)*

MO : EPCI, Communes et établissements publics

1.2- Créer des hôtels ou des pépinières d'entreprises, des lieux de services communs

Développer la mutualisation des infrastructures et services aux entreprises

Exemples :

- *Réalisation d'un bâtiment d'animation regroupant un tiers lieu, des locaux partagés (bureaux, salles...) au sein de la ZA Ecopôle (CC Hauts Tolosans).*

MO : EPCI, Communes, Syndicat Mixte, établissements publics, associations

1.3- Expérimenter de nouvelles formes de travail :

Innover avec la mise en place de tiers lieux (dont études de faisabilité/positionnement)

Exemples :

- *Schéma d'implantation Tiers Lieux (CC Frontonnais, CC Val'Aigo)*
- *Schéma de développement économique et touristique (CC du Frontonnais)*

MO : EPCI, Communes, établissements publics

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec les schémas territoriaux, SRADET, SRDEII et les Scot.

Les projets devront a minima mobiliser un partenaire économique (chambre consulaire, groupement d'entreprise)

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018-2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de ZA créées ou rénovées (1.1)
- Nombre d'entreprises installées ou suivies sur le territoire (1.1)
- Nombre de partenariats engagés (1.2 & 1.3)
- Nombre de tiers lieux créés (1.3)
- Nombre de tiers lieux ayant candidaté pour le label de la Région Occitanie (1.3)

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens, SRADET et Schémas stratégiques :

Articulation avec le Programme LEADER :

- Axe 2 : Action 2A - Démultiplier l'activité et l'emploi

Articulation avec le CPER 2015-2020 :

- Volet emploi

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Démultiplier l'activité et l'emploi

Partenariats :

Europe, État, Région, Département, AD'OCC, Haute Garonne Développement, Chambres consulaires

MESURE 2 ORGANISER LE MARCHÉ LOCAL

ENJEU PARTAGE : 1- AFFIRMER LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE ET SA CAPACITE A INNOVER

OBJECTIF STRATEGIQUE : 2-DEVELOPPER LES NOUVELLES ECONOMIES

-Contexte général :

Territoire attractif, le PETR Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Face à cette arrivée massive, l'activité et l'emploi doivent se développer et se diversifier, pour asseoir l'attractivité économique du territoire tout en s'adossant au dynamisme économique de la métropole toulousaine.

Le modèle économique actuel, basé sur un principe linéaire de production-consommation, n'est pas soutenable à long terme. En renouvelant les modes de production, l'économie circulaire préserve les ressources et crée des emplois. Le Pays Tolosan souhaite s'engager dans un développement économique plus respectueux de l'environnement en soutenant le développement des filières courtes.

-Objectif de la mesure :

Approvisionner les restaurants collectifs en circuits courts
Faire coopérer les acteurs locaux et dynamiser le développement économique
Maintenir et créer des emplois non délocalisables
Soutenir le développement de circuits courts et favoriser l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective

-Contenu de la mesure :

2.1- Organisation de marché pour les agriculteurs et artisans locaux

Soutien à la diversification de l'activité agricole et valorisation des produits locaux

- Développer les actions mutualisées : légumerie, recyclerie, etc. (ex : *approvisionnement local des restaurants scolaires – limitation des déchets – circuits courts – adaptation technique de la restauration scolaire à Grenade Sur Garonne*)
- Organiser les filières de transformation locales (ex : *structuration de la filière artisanale bois*)

MO : EPCI, Communes, établissements publics, associations, entreprises et groupements du secteur agricole

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec les schémas territoriaux, SRADDET et les Scot.

2.1 Doit intégrer dans le projet un ou plusieurs producteurs du territoire du PETR Pays Tolosan

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 - 2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de producteurs intégrés dans un projet de filières courtes engagés (2.1)

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens, SRADDET et Schémas stratégiques :

Articulation avec le Programme LEADER :

- Axe 2 : Action 2A - Démultiplier l'activité et l'emploi
- Axe 2 : Action 2B - Accompagner une agriculture durable de qualité

Articulation avec le CPER 2015-2020 :

- Volet emploi

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Démultiplier l'activité et l'emploi
- Accompagner une agriculture durable et de proximité

Partenariats :

Europe, État, Région, Département, AD'OCC, ADEPES, MPA Occitanie, CIVAM, Chambres consulaires

MESURE 3 DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ENJEU PARTAGE : 1- AFFIRMER LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE ET SA CAPACITE A INNOVER

OBJECTIF STRATEGIQUE : 2-DEVELOPPER LES NOUVELLES ECONOMIES

-Contexte général :

Territoire attractif, le PETR Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Face à cette arrivée massive, l'activité et l'emploi doivent se développer et se diversifier, pour asseoir l'attractivité économique du territoire tout en s'adossant au dynamisme économique de la métropole toulousaine.

Le modèle économique actuel, basé sur un principe linéaire de production-consommation, n'est pas soutenable à long terme. En renouvelant les modes de production, l'économie circulaire préserve les ressources et crée des emplois. Le Pays Tolosan souhaite s'engager dans un développement économique plus respectueux de l'environnement en prenant le virage de l'économie circulaire et de l'ESS.

-Objectifs de la mesure :

Développer l'économie circulaire sur le territoire
Sensibiliser la population, entreprises et collectivités à l'économie circulaire
Accompagner les projets d'économie circulaire et de l'ESS
Faire coopérer les acteurs locaux et dynamiser le développement économique
Maintenir et créer des emplois non-délocalisables

-Contenu de la mesure :

3.1- Aider au démarrage d'activités nouvelles dans les domaines de :

- L'économie d'utilité sociale et solidaire (entreprises de l'ESS),
- L'économie circulaire

MO : EPCI, Communes, établissements publics, Syndicat Mixte, associations et entreprises de l'ESS

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec les schémas territoriaux, SRADDET et les Scot.
Démarche collective entre secteur public et privé

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 - 2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de projets/études (2.2)
Nombre d'actions aidées découlant des politiques territoriales de transition énergétiques (PLPDMA, Agenda 21, PCAET)

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens, SRADDET et Schémas stratégiques :

Articulation avec le Programme LEADER :

- Axe 2 : Action 2A - Démultiplier l'activité et l'emploi

- Axe 2 : Action 2B - Accompagner une agriculture durable de qualité

Articulation avec le CPER 2015-2020 :

- Volet emploi

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Démultiplier l'activité et l'emploi
- Accompagner une agriculture durable et de proximité

Partenariats :

Europe, État, Région, Département, AD'OCC, ADEME, MPA Occitanie, IES, ADEPES, CRESS, Chambres consulaires

MESURE 4 RENFORCER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

ENJEU PARTAGE : 2-ENGAGER LE TERRITOIRE VERS UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF STRATEGIQUE : 3-ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES FORMES DE MOBILITES

-Contexte général :

Les communes du Territoire Pays Tolosan subissent les effets néfastes de la périurbanisation. Les temps de déplacements augmentent (notamment entre le domicile et le travail), les offres de transports publics sont insuffisantes pour répondre à une demande très diluée sur le territoire et la dépendance à l'automobile s'accroît.

Par conséquent, l'accès aux cœurs urbains et aux zones d'emplois devient de plus en plus difficile et les effets sur l'environnement sont négatifs. Néanmoins, ce territoire présente des atouts considérables : la présence d'une aire urbaine très dynamique à proximité (Toulouse), une zone d'emploi polarisée (zone aéronautique), une bonne irrigation en infrastructures structurantes (routes, autoroutes, voies ferrées).

L'aménagement du territoire centré sur la métropole toulousaine doit être repensé pour favoriser la rétro-mobilité : mobilité transverse au Pays Tolosan et mobilité vers d'autres pôles urbains : Montauban et Albi en particulier.

-Objectifs de la mesure :

Améliorer l'accessibilité du territoire

Développer l'utilisation des modes alternatifs à l'automobile

Développer les cheminements doux

Développer l'intermodalité en s'appuyant sur les parkings de gare, aires de covoiturage

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Favoriser l'inclusion sociale avec notamment le droit à la mobilité (le vélo étant un moyen de transport économique)

Imposer des solutions pour bouger autrement

Améliorer l'intermodalité vélo-transports collectifs

-Contenu de la mesure :

4.1 Développer l'intermodalité

Aménagements de pôles d'échanges multimodaux (ex : Développement du TAD, navette entre la gare de Saint Sulpice et Bessières, point de connexion multimodal de Pechbonnieu)

Création de parking relais et d'aires de covoiturage (ex : aires de covoiturage Garidech)

Création/aménagement d'offres de stationnement pour les vélos (ex : abris vélos fermés)

Plan de mobilité rurale porté par le PETR

MO : EPCI, Communes, syndicat mixte, PETR

4.2 Création de connexions physiques

Réaliser des voies douces, cheminements piétonniers en Bourg Centre et Centre Bourg

- Schéma d'aménagement et réalisation cheminements doux par les EPCI (ex : CC du Frontonnais)
- Aménagement de cheminements doux en centre bourg (ex : Bouloc - Gagnague - Lavalette - Bazus...)

Réaliser des voies vertes reliant les itinéraires régionaux aux nœuds locaux de mobilité (ex :

Développer les réseaux doux « voie verte » (CC Val'Aïgo)

MO : EPCI, Communes, établissements publics

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec le SRADET et les Scot

4.1 Le schéma ou étude sur la mobilité doit porter sur le territoire d'un EPCI. Le maître d'ouvrage est le PETR Pays Tolosan si le schéma ou l'étude porte sur son territoire de gouvernance.

4.2 Les opérations menées devront au maximum :
S'intégrer à leur environnement dans un souci du respect du paysage initial,
Favoriser les liens entre la ville, la campagne et entre les territoires
Etre accessible au plus grand nombre,
Encourager les changements d'habitudes de déplacements.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 - 2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de projets réalisés (4.1-4.2)

Bilan schéma ou étude sur la mobilité et communication des résultats (4.1)

Nombre de km de cheminements doux (4.2)

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens, SRADET, PMR et Schémas stratégiques :

Articulation avec le Programme LEADER :

- AXE 3 : Action 3A – Territoire connecté

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Accompagner la multimodalité

Articulation avec l'Agenda 21 :

- L'offre d'une alternative de transport à l'autosolisme

Partenariats :

Europe, État, Région, Département, CEREMA, DREAL, DDT

MESURE 5 AMELIORER L'ACCESSIBILITE ET LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC

ENJEU PARTAGE : 2-ENGAGER LE TERRITOIRE VERS UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF STRATEGIQUE : 4-ADAPTER LES BATIMENTS PUBLICS AUX ENJEUX DE DEMAIN

-Contexte général :

L'organisation des services à la population repose sur le maillage de pôles structurants et intermédiaires qui doivent être renforcés et adaptés. L'enjeu est donc d'offrir à tous les habitants une égalité d'accès aux infrastructures et services essentiels pour leur qualité de vie.

-Objectif de la mesure :

Egal accès aux services et aux équipements
Inclusion sociale de la population
Gain énergétique des bâtiments recevant du public
Impulser la sobriété énergétique des bâtiments recevant du public

-Contenu de la mesure :

5.1- Mise en accessibilité des établissements recevant du public

Aménagements d'accessibilité : ascenseurs, rampes d'accès, aménagements adaptés (ex : *Mise aux normes accessibilité des équipements publics à Bessières*)

MO : Communes et EPCI

5.2 – Renforcer la performance énergétique et promouvoir la mise en œuvre d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics

Exemples : *Rénovation énergétique des bâtiments publics (Fronton) et rénovation énergétique de la Salle des Fêtes (Labastide Saint Sernin) ...*

MO : Communes et EPCI

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec les schémas territoriaux, SRADDET, SDAASP et les Scot
Seuls les équipements recevant du public
Seules les opérations permettant un gain énergétique sont éligibles (5.2)

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 - 2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de projets réalisés
Nombre d'accompagnements ou d'actions conduites

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens, Schémas stratégiques et SDAASP et Agendas 21 :

Articulation avec le Programme LEADER :

- AXE 1 : Action 1A – Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions
- AXE 1 : Action 1D – Déployer les énergies positives

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Engager la transition énergétique

Partenariats :

Etat, Région, Département, FEDER

MESURE 6 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

ENJEU PARTAGE : 2-ENGAGER LE TERRITOIRE VERS UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIF STRATEGIQUE : 5-FAVORISER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

-Contexte général :

Depuis plusieurs années, les communes qui composent le Pays Tolosan connaissent toutes, bien que de façon différenciée, un phénomène de périurbanisation qui va de pair avec une mutation des paysages. Par ailleurs, la pression sur les espaces, liée à l'urbanisation, fragilise les écosystèmes.

Dans un territoire où l'activité agricole reste structurante et où la ruralité est vécue comme une des composantes fortes de l'identité des communes, la nécessité de protéger ces équilibres environnementaux et paysagers est particulièrement prégnante.

-Objectifs de la mesure :

Installer la transition énergétique et écologique

Impulser des démarches plus respectueuses de l'environnement

Lutter contre le réchauffement climatique (réduire les émissions de gaz à effet de serre)

Sensibiliser la population, les entreprises et les collectivités à la transition énergétique et écologique

-Contenu de la mesure :

6.1 – Transition énergétique

-Accompagner des actions collectives visant la réduction de la consommation énergétique (ex création d'un poste CEP)

-Accompagner le déploiement des énergies renouvelables : méthanisation, panneaux photovoltaïque, pompe à chaleur, géothermie, éolien, etc. (ex : couverture des terrains de tennis en photovoltaïque (Boulac), Géothermie gymnase de Castelnau d'Estretfonds)

-Aider les collectivités pour l'acquisition de véhicule électrique

MO : EPCI, Communes, établissements publics

6.2 – Transition écologique

- Préserver la Biodiversité

- Conforter et valoriser les ENS

- Sensibiliser les différents publics aux enjeux de l'environnement pour mobiliser, induire des changements de comportement : actions sur le terrain, dans les écoles (ex : mise en place de composteur, aménagement de parcours pédagogiques) ...

MO : EPCI, Communes, PETR, établissements publics et associations

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec les schémas territoriaux, SRADDET, les Scot et les Contrats de Transition Energétique et Solidaire.

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 - 2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre d'opérations sur la transition énergétique engagées

Nombre d'opérations sur la transition écologique engagées
Nombre d'actions de sensibilisation engagées

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens, SRADDET, Schémas stratégiques et Agendas 21 :

Articulation avec le Programme LEADER :

- AXE 1 : Action 1C – Préserver et valoriser les ressources naturelles
- AXE 1 : Action 1D – Déployer les énergies positives
- AXE 2 : Action 2B - Accompagner une agriculture durable de qualité

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Engager la transition énergétique

Partenariats :

Europe, État, Région, Département, Soleval ENR

MESURE 7 RENFORCER ET CONFORTER L'OFFRE EN SERVICE ET EQUIPEMENTS DU TERRITOIRE

ENJEU PARTAGE : 3-RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET REDUIRE LES INEGALITES TERRITORIALES

OBJECTIF STRATEGIQUE : 6-CREER DU LIEN SOCIAL

-Contexte général :

Territoire attractif, le PETR Pays Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations actives (30-50 ans). Face à cette arrivée massive, les équipements et services doivent être adaptés pour maintenir l'attractivité de notre territoire, en tenant compte des besoins induits par la mobilité de nos populations. L'organisation des services à la population repose sur le maillage de pôles structurants et intermédiaires qui doivent être renforcés et adaptés.

Le tissu associatif est un vecteur du dynamisme territorial, porteur d'innovation et de lien social. Il permet la mixité sociale entre anciens et nouveaux habitants, entre les générations. L'innovation dans l'action sociale doit être au cœur des pratiques pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. La culture permet de répondre aux besoins des habitants qui souhaitent plus qu'habiter, vivre le territoire et s'y sentir bien. L'enjeu est donc de favoriser l'accessibilité culturelle, sportive et sociale en interne, afin d'apporter une offre complémentaire à celle de l'agglomération toulousaine. La mise en réseau, l'articulation entre les acteurs culturels du territoire sera un plus pour définir une politique culturelle à l'échelle du territoire.

-Objectifs de la mesure :

Accueillir les nouvelles populations

Continuer la structuration culturelle, sportive et sociale du territoire pour un accueil de qualité

Conforter et diversifier l'armature des équipements structurants sur chaque bassin de vie

Renforcer et diversifier l'armature des équipements structurants et essentiels sur chaque bassin de vie

Soutenir l'attractivité des centres bourgs et améliorer le cadre de vie du territoire

Développer le lien social

-Contenu de la mesure :

7.1-Créer/rénover des lieux d'accueil en faveur de la petite enfance

Ex : Construction d'un multi accueil (CC du Frontonnais), construction d'un EAJE (CC Hauts Tolosans)

MO : EPCI ou Communes (avec fonds de concours de l'EPCI)

7.2-Répondre aux besoins en équipements et services aux publics,

Volet investissement : Rénovation et aménagement urbain, médiathèques, terrain de sport collectif, centre de loisirs, salles de spectacles, salles multiservices ou associatives, MSP, MSAP...

Ex : Création d'un tiers lieu socioculturel à Montberon, création d'un pôle multi services socio-culturel à Merville, rénovation de la maison des associations Le Born.

MO : EPCI et Communes

Volet accompagnement : Renforcer les compétences des acteurs culturels, sociaux et sportifs du territoire, valoriser leur projet et la définition d'un projet culturel de territoire

Ex : Définition d'un projet culturel de territoire.

MO : EPCI, Communes, SCIC, associations, privés

7.3-Requalifier les centres bourgs :

Revaloriser et aménager les espaces publics en centre bourg pour les communes de moins de

3000 habitants.
Ex : Paulhac – Bazus

MO : EPCI, Communes

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec les schémas territoriaux, projet de territoire et le SRADDET
Présenter une valeur ajoutée pour le développement économique, social et culturel du territoire (équipements à caractère social, environnemental, culturel, sportif, espaces jeunes)
Participer à l'attractivité du territoire et surtout à l'amélioration de la qualité de la vie,
Services développés
Qualité des aménagements

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 - 2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'équipements réalisés 7.1-7.2-7.4
- Nombre de services installées ou suivis sur le territoire 7.1-7.2-7.4
- Nombre d'acteurs culturels, sociaux et sportifs accompagner 7-2
- Nombre de centres bourgs requalifiés 7.4

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens, Schémas stratégiques et Agendas 21 :

Articulation avec le Programme LEADER :

- AXE 1 : Action 1A - Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions
- AXE 1 : Action 1B - Libérer les énergies culturelles

Articulation avec le CPER 2015-2020 :

- Volet Territorial : améliorer l'accessibilité des services aux publics

Articulation avec le Projet de Territoire :

- L'accès pour tous à des services culturels

Partenariats :

Europe, État, Région, Département, CAF

MESURE 8 : DEVELOPPER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU PAYS TOLOSAN

ENJEU PARTAGE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET REDUIRE LES INEGALITES TERRITORIALES

OBJECTIF STRATEGIQUE 7 : ASSEOIR LA DESTINATION TOURISTIQUE DU PAYS TOLOSAN

-Contexte général :

Le Pays Tolosan se positionne comme « la campagne toulousaine », c'est à dire un espace vivant et diversifié, très marqué dans son identité par la proximité géographique, patrimoniale, culturelle et historique avec Toulouse. Ce positionnement est relayé par des marqueurs forts :

- les appellations AOP du vin de Fronton et de l'ail violet de Cadours
- les châteaux des grandes familles toulousaines
- Riquet et le canal : Domaine de Bonrepos-Riquet
- les lieux chargés d'une histoire partagée avec Toulouse

Le Pays Tolosan bénéficie d'atouts et de richesses constituant son potentiel de développement touristique : sites culturels et paysagers (Garonne, Tarn, etc.), patrimoine, événements, accessibilité, etc. L'activité touristique constitue un secteur économique non négligeable en termes d'emplois.

-Objectifs de la mesure :

Créer un projet économique protégeant et valorisant les ressources existantes (patrimoniales, culturelles, naturelles...)

Attirer des activités pour renforcer l'offre touristique

Créer une identité territoriale forte et attrayante

Faciliter la commercialisation d'offres œnotouristiques et agrotouristiques (réseau Bienvenue à la ferme, Bistrots de Pays...)

-Contenu de la mesure :

8.1-Favoriser la mise en place d'offres touristiques plus lisibles et la découverte des richesses locales, par :

- L'aménagement et la valorisation d'équipements structurants et singuliers pour renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire (ex : Rénovation des Greniers du Roy, Bonrepos Riquet, Merville, Bastide et villages remarquables (Grenade sur Garonne et de Verfeil))
- La création ou la réhabilitation de lieux d'hébergements ou de restauration à vocation touristique (ex : Château Floris, Peyrots...)
- L'accompagnement des projets de valorisation et de diversification de l'offre nautique ou liée à l'eau sur le territoire (ex : piscine en eau douce dans le Tarn (Villemur Sur Tarn)).
- Le soutien aux festivals emblématiques du territoire qui valorisent et apportent une image culturelle et conviviale à la destination touristique du territoire (Saveurs et senteurs, Usinotopie, Guitare en Save et FestiBout 'Chou...)
- Le développement des itinéraires de randonnées (pédestres, équestres, cyclables...) liant les territoires avec des signalétiques thématiques.
- L'accompagnement des démarches sur l'œnotourisme et du savoir-faire du territoire : montée en compétences des acteurs, promotion des terroirs (Vignobles et découvertes, tables gourmandes, apéros de pays) et communication.

MO : EPCI, Communes, PETR, Entreprises touristiques/loisirs, associations, privés

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec les schémas territoriaux, SRADDET, SRDTL et les Scot.

Présenter une valeur ajoutée pour le développement touristique du territoire (équipements à caractère social, environnemental, culturel, touristique, sportif et de loisir)

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 - 2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'équipements réalisés
- Nombre d'équipements rénovés
- Nombre de services touristiques installées sur le territoire
- Nombre de sentiers ouverts
- Nombre d'opérations signalétiques

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens, Schémas stratégiques et Agendas 21 :

Articulation avec le Programme LEADER :

- AXE 1 : Action 1A - Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions
- AXE 1 : Action 1B - Libérer les énergies culturelles

Articulation avec le CPER 2015-2020 :

- Volet Territorial : améliorer l'accessibilité des services aux publics

Articulation avec le Projet de Territoire :

- L'accès pour tous à des services culturels

Partenariats :

Europe, État, Région, Département, CAF

MESURE 9 REQUALIFIER ET VALORISER LES BOURGS CENTRES

ENJEU PARTAGE : 3-ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

OBJECTIF STRATEGIQUE : 8- CONFORTER LES POLES DE CENTRALITE

-Contexte général :

La présence des « Bourgs Centres » dynamiques et attractifs est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique.

L'appel à projet « Bourgs Centres » permet à ces communes de définir et de mettre en œuvre un projet pluri annuel de développement essentiel à l'attractivité de leur bassin de vie.

Les communes identifiées comme « Bourgs Centres » jouent un rôle central sur notre territoire. Elles répondent aux attentes des habitants dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs, ...

-Objectifs de la mesure :

Continuer la structuration du territoire avec des bourgs centres attractifs
Renforcer et diversifier l'armature des équipements et services structurants
Améliorer le cadre et la qualité de vie des bourgs centres
Aménager des voies douces en lien avec le centre/les bus/la gare

-Contenu de la mesure :

9.1-Accompagner à l'élaboration d'un Projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre

Ex : Communes ayant pré-candidatées à l'appel à candidature Bourg Centre de la région Occitanie ; Fronton, Boulou, Villemur sur Tarn, Bessières, Grenade sur Garonne

MO : EPCI et Communes

9.2-Aménager les espaces publics et valoriser les Bourgs Centres

Ex : Requalification du quai de Garonne à Grenade.

MO : EPCI et Communes

- Critères de sélection des projets :

Les projets de valorisation des Bourgs Centres doivent répondre à l'appel à candidature « Bourgs Centres » de la Région Occitanie. Ils doivent :

Participer à l'attractivité du territoire et surtout à l'amélioration de la qualité de la vie,
Qualité des aménagements
Revitalisation économique et sociale du Bourg Centre
Requalification des espaces publics

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 – 2021

AAP : Au fil de l'eau

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de collectivité retenues dans l'AAP « Bourgs Centres » (9.1)

Nombre d'opérations réalisées (9.2)

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens, Contrat de Ruralité, Schémas stratégiques, Contrat de Territoire et SDAASP :

Articulation avec le Programme LEADER :

- AXE 1 : Action 1A - Développer des équipements et services à la population à la hauteur de nos ambitions
- AXE 2 : Action 2A – Démultiplier l’activité et l’emploi
- AXE 3 : Action 3A – Territoire connecté

Articulation avec le CPER 2015-2020 :

- Volet Territorial : améliorer l’accessibilité des services aux publics

Articulation avec le Projet de Territoire :

- Développer des équipements et services à la population
- S’inscrire dans une démarche de reconquête urbaine et redynamisation des centres bourgs

Partenariats :

Europe, Région, CAUE

MESURE 10 : DEVELOPPER LES OUTILS ET APPLICATIONS POUR LE TERRITOIRE

ENJEU PARTAGE : 4-SOUTENIR L'INNOVATION NUMERIQUE

OBJECTIF STRATEGIQUE : 9- EXPERIMENTER UN TERRITOIRE NUMERIQUE ET CONNECTE

-Contexte général :

Aujourd'hui, le développement des smartphones offre la possibilité de mettre en œuvre des fonctionnalités numériques riches et variées au niveau des applications comme l'alerting, l'info temps réel et autres. L'objectif principal est de se positionner comme « interface social », pour trouver des réponses aux enjeux majeurs du territoire et de développer les liens socioéconomiques et culturels : information, emploi, mobilité, environnement, tourisme, loisirs, consommation en local, logement...

Le territoire dispose d'un savoir-faire local qui permettrait de déployer en interne un certain nombre d'items, tant pour améliorer les conditions de travail ou de déplacements que pour soutenir l'emploi, les manifestations et la culture au niveau local.

-Objectifs de la mesure :

Créer une dynamique au niveau du territoire, en rapprochant les possibilités du territoire, des envies et attentes du moment des habitants, des excursionnistes et des touristes.

Renforcer l'attractivité du territoire

Créer du lien entre habitants et les ressources naturelles et économiques du territoire

Expérimenter et développer les applications et objets connectés propres à notre territoire

Expérimenter la domotique pilotée par smartphone sur les bâtiments publics

Accompagner ou modifier les comportements

Devenir un territoire connecté

-Contenu de la mesure :

10.1-Innover et expérimenter pour un territoire connecté

MO : PETR, EPCI, Communes, et associations

Exemples : Application numérique Pays Tolosan (PETR Pays Tolosan), plateformes de vélos électriques (CCCB), mise en place d'un portail citoyen numérique avec déploiement d'applicatifs métier en lien direct avec les citoyens (Bessières), schéma d'Accueil et D'Information Touristique.

- Critères de sélection des projets :

Cohérence avec les schémas territoriaux, SRDEII et le SRADDET

Participer à l'attractivité du territoire

Mettre en réseau les habitants, entreprises et collectivités avec le territoire

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 - 2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de projets réalisés

Nombre d'acteurs mis en réseau

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens, Contrat de Ruralité, et Schémas stratégiques :

Articulation avec le Programme LEADER :

- AXE 3 : Action 3A – Territoire connecté

Articulation avec le Projet de Territoire :

Créer des outils connectés pour la mobilité

Partenariats :

Europe, Etat, Région, Département

MESURE 11 : DEVELOPPER UNE INGENIERIE TERRITORIALE EFFICIENTE

ENJEU TRANSVERSAL 5 ANIMATION TERRITORIALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 10 MENER DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE VALORISATION

-Contexte général :

Territoire attractif, le PETR Pays Tolosan se caractérise par un accueil soutenu de populations jeunes et actives qui va continuer durant les prochaines décennies. Il faut développer la capacité d'ingénierie, d'études et d'assistance technique pour accompagner les collectivités, les porteurs de projet privés ou publics afin d'anticiper et amplifier cette dynamique.

-Objectifs de la mesure :

Mettre à disposition du territoire une ingénierie financière et un accompagnement des porteurs de projets publics et privés de qualité

Décliner et articuler les politiques européennes, nationales, régionales et départementales

Coopérer avec les territoires et départements de proximité.

-Contenu de la mesure :

11.1-Ingénierie

Ingénierie déployée pour l'accompagnement des porteurs de projets publics et privés

Gestion administrative et financière de la structure

Mise en œuvre des différentes conventions et programmes : CORU, CRU, LEADER, mobilité, tourisme, etc.

Suivi évaluation des politiques territoriales

Veille juridique

MO : PETR Pays Tolosan

11.2-Partenariats et Coopérations

Partenariats et coopérations au sein d'un espace plus large avec les territoires limitrophes sur des projets intercommunautaires, interdépartementaux et/ou régionaux (tourisme, culture, navigabilité...)

Articulation des politiques publiques entre ces territoires

MO : PETR Pays Tolosan

11.3-Etudes et schémas

MO : PETR

-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

2018 - 2021

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Nombre de partenariats engagés

Nombre de coopérations interterritoriales conduites

Nombre d'actions engagées

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens et Schémas stratégiques :

Articulation avec le Programme LEADER :

Animation

Partenariats :

Europe, Région, Département, EPCI du Pays Tolosan

ANNEXE 2

Liste à caractère indicatif des projets qui ont potentiellement vocation à être examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels sur la période 2018/2021 selon la gouvernance définie à l'article 10 du présent contrat, sous réserve de leur éligibilité aux dispositifs d'intervention en vigueur des différents partenaires cofinanceurs et de leur instruction par les services concernés.

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet				
						PO 2018	PO 2019	PO 2020	PO 2021	
OBJETIF 1 AFFIRMER LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE ET SA CAPACITE A INNOVER										
1 Création d'un parc d'activités Ecopole à Merville	OS1 Développer et conforter l'emploi local	M1 Favoriser l'accueil, le développement des entreprises et expérimenter de nouvelles formes de travail	CCHT	CCHT	3400000	X	X	X	X	
Requalification de la zone d'activités en lien avec la zone d'aménagement copole	OS1 Développer et conforter l'emploi local	M1 Favoriser l'accueil, le développement des entreprises et expérimenter de nouvelles formes de travail	CCHT	CCHT	1000000	X	X	X	X	
Réalisation d'un bâtiment d'animation de la zone regroupant un tiers lieu, des lieux partagés au sein de la ZA Ecopole	OS1 Développer et conforter l'emploi local	M1 Favoriser l'accueil, le développement des entreprises et expérimenter de nouvelles formes de travail	CCHT	CCHT	3500000					
5 Schéma d'implantation tiers lieux	OS1 Développer et conforter l'emploi local	M1 Favoriser l'accueil, le développement des entreprises et expérimenter de nouvelles formes de travail	CCF	CCF		X	X			
5 Schéma d'implantation tiers lieux	OS1 Développer et conforter l'emploi local	M1 Favoriser l'accueil, le développement des entreprises et expérimenter de nouvelles formes de travail	CCVA	CCVA		X				
6 Création d'un tiers lieux Socio culturel	OS1 Développer et conforter l'emploi local	M1 Favoriser l'accueil, le développement des entreprises et expérimenter de nouvelles formes de travail	MONTBERON	MONTBERON			X			
Approvisionnement local des restaurants scolaires – limitation des déchets – circuits courts – adaptation technique	OS2 Développer les nouvelles économies	M2 Organiser le marché local	CCHT	GRENADE	200000	X	X			
OBJETIF 2										
OBJETIF 2 ENGAGER LA TRANSITION VERS UN DEVELOPPEMENT RESPONSABLE DE SON ENVIRONNEMENT										
1 Point de connexion multimodal Pechbonnieu – Bus Vélo	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	CCCB	CCCB	125000	X				
2 Développement du transport à la demande, évolution pour demandeurs emplois et navette vers la gare de Saint-Sulpice	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	CCVA	BESSIERES	100000					
Créations de pistes cyclables	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	CCVA	BESSIERES	250000					
Développer les réseaux doux : voie verte de la CC VALAIGO	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	CCVA	CCVA	1000000	X				
3 Requalification des espaces publics – Création des cheminements doux et parkings	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	C3G	BAZUS	381727.50	X				
5 Création de cheminements doux en centre bourg	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	CCCB	CASTELMAUROU	63500	X				
Cheminements doux phase 1 centre bourg - ligne HOP	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	C3G	GRAGNAGUE	225000	X				
Cheminements doux phase 2 ligne HOP - Gare	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	C3G	GRAGNAGUE	225000		X			
Cheminements doux phase 3 Gare - Lycée	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	C3G	GRAGNAGUE	225000				X	
10 Cheminements doux entre le centre bourg et l'arrêt de bus	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	C3G	LAVALETTE	182310.90	X				
11 Cheminements doux CCF – phase 2	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	CCF	CCF	777988.86	X				
2 Cheminements doux CCF – phase 3	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	CCF	CCF	800000		X			
3 Schéma cheminements doux	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	CCCB	CCCB	25000					
4 Poursuite de la réalisation du schéma de pistes cyclables sur l'intercommunalité	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	CCHT	CCHT	300000					
15 Plan de mobilité rurale du Pays Tolosan	OS3 Accompagner le développement des nouvelles formes de mobilités	M4 Renforcer l'accessibilité du territoire	Pays Tolosan	PETR PAYS TOLOSAN		X	X			
6 Accessibilité de la maison de la culture	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCF	CASTELNAU D'E	32134	X				
7 Accessibilité des bâtiments communaux	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCF	FRONTON	247857.50	X				
3 Rénovation pôle multiservices phase 1	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT	MERVILLE	371000	X				
19 Rénovation du Foyer Rural	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCVA	LE BORN		X				
20 Rénovation d'un local pour espace Jeunes	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCCB	CASTELMAUROU	100000			X		
1 Rénovation maison en bureaux et salle de réunion pour associations	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCF	FRONTON	191000	X				
2 Mise en place d'un Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) Office de tourisme Intercommunal de Grenade	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT	CCHT	5000			X		
3 Mise en place d'un Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) Halte-Garderie de Grenade	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT	CCHT	5000			X		
4 Mise aux normes sécurité et accessibilité de l'école Primaire	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT	ONDES	76248	X				
24 Mise aux normes sécurité et accessibilité de la cantine scolaire et de la salle polyvalente	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT	ONDES				X		
3 Mise en accessibilité de l'école élémentaire – Création d'un ascenseur	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT	CADOURS	90000		X	X		
7 Centre de loisirs de Cadours – Mise en conformité et en accessibilité des extérieurs	OS4 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT	CADOURS	100000		X	X		

28 Cox Ecole- Mise en conformité et en accessibilité des Sanitaires Ecole	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT COX	90000		X	X	X
29 Rénovation et accès handicapé salle polyvalente	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT THIL	40000		X		
30 Rénovation ancien bureau de poste (isolation, mise aux normes accueil du public)	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT THIL	40000	X			
31 Mise aux normes accessibilité des équipements publics de la commune	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCVA BESSIERES	160000				
32 Rénovation thermique bâtiments historiques	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT MERVILLE	100000				
33 Rénovation thermique et extension de la Salle des Fêtes	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCCB LABASTIDE ST SERVIN	600000	X			
34 Réalisations d'opérations visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT GRENADE	115481.33	X			
35 Rénovation énergétique salle des fêtes	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCVA VILLEMATIER			X		
36 Diagnostic énergétique des services administratifs	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT CCHT	5000	X			
38 Extension des services techniques intégrant la mise aux normes des vestiaires et le déplacement de la PAC	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT CCHT	500000				X
39 Extension et rénovation énergétique des services administratifs	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT CCHT	500000			X	
40 Réalisations d'opérations visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT GRENADE	115481.33	X			
41 Installation de chaufferies géothermiques - école élémentaire Bastide et groupe scolaire JC Gouze	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT GRENADE	300000	X			
42 Réalisations de travaux pour réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCHT THIL			X		
43 Rénovation énergétiques de trois appartements communaux	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCVA BESSIERES	15000				
44 Rénovation énergétique de l'école maternelle de l'Estaque	054 Adapter les bâtiments publics aux enjeux de demain	M5 Améliorer l'accessibilité et la consommation énergétique des bâtiments recevant du public	CCVA BESSIERES	20000				
45 Acquisition d'un véhicule propre	055 Favoriser un environnement de qualité	M6 Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire	C3G VERFEIL	13278	X			
46 Acquisition d'un véhicule électrique et borne de rechargement au siège de la MSAP de a CSG	055 Favoriser un environnement de qualité	M6 Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire	C3G CSG	31975.70	X			
47 Acquisition d'un véhicule propre	055 Favoriser un environnement de qualité	M6 Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire	C3G MONTASTRUC			X		
48 Déploiement de LED pour remplacer l'éclairage public	055 Favoriser un environnement de qualité	M6 Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire	CCVA BESSIERES					
49 Concertations citoyennes dans le cadre de l'Agenda 21	055 Favoriser un environnement de qualité	M6 Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire	CCVA BESSIERES	2000				
50 Géothermie Gymnase de Castelnau d'Estrétefonds	055 Favoriser un environnement de qualité	M6 Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire	CCF CASTELNAU D'E					X
INJEU 3 RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET REDUIRE LES INEGALITES TERRITORIALES								
1 Construction ALAE	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCCB ST GENIES BELLEVUE	900000	X			
2 Construction d'une structure petite enfance (crèche = RAM)	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT CCHT	900000	X			
3 Acquisition local pour structure petite enfance	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	C3G LAPEYROUSE FOSSAT		X			
4 Groupe scolaire + ALAE + Jean Louis Etienne +	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT LE CASTERA	707495	X			
5 Construction d'un bâtiment ALAE + mise aux normes du restaurant scolaire	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	C3G LAPEYROUSE FOSSAT		X			
6 Construction d'un accueil de loisirs	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCCB ST LOUP CAMMAS	600000	X			
7 Rénovation de l'orangerie en médiathèque	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT LAUNAC		X			
8 Centre de loisirs intercommunal	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT CCHT		X	X		
9 Groupe scolaire	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT PELLEPORT	850000	X			
10 Création d'un city stade	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT LE BURGAUD		X			
11 Aménagement de terrains de jeux collectifs synthétiques pour écoles, entraînements et compétitions	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT GRENADE	700000	X			
12 Création tennis couvert	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCVA BESSIERES	260000	X			
13 Refection-crétion de terrains de sports collectifs	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCVA BESSIERE		X			
14 Réhabilitation du gymnase du collège et du plateau sportif	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCVA VILLEMUR	250000	X			
15 Rénovation des greniers du Roy (cinéma)	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCVA VILLEMUR	243000	X			
16 Aménagement d'une piscine des sports	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	C3G VERFEIL	1070000	X			
17 Construction d'une salle de sport	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	C3G LAPEYROUSE FOSSAT	540000	X			
18 Refection terrain de football	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	C3G LAPEYROUSE FOSSAT	20000	X			
19 Création d'un bâtiment périscolaire sur la commune de Montpitol	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	C3G MONTPTITOL		X			
20 Création d'un city stade	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT ONDES		X			
21 Aménagement d'un espace de cross fit aux abords du collège en complément des installations sportives existantes	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT CADOURS	15000	X			
22 Réhabilitation ancien terrain de tennis	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT THIL	30000	X			
23 Mise aux normes FFR abords terrain rugby + éclairage du terrain de rugby homologué	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT THIL	15000	X			
24 Salle omnisports ayant vocation à être utilisée par les écoles et les associations communales	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT THIL	400000				X
25 Construction d'une maison de services publics (CCAS, mairie)	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT ST PAUL SUR SAVE	1000000	X			
26 Acquisition foncier (800 et terrain 5148m ²) pour opération centre bourg	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT ST PAUL SUR SAVE	270900	X			
27 Aménagement du centre bourg	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT BREIX		X			
28 Requalification centre bourg - Aménagement place central	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCCB MONTBERON	1500000	X			
29 Aménagement cœur de village - phase 1 acquisition foncier	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCCB ST GENIES BELLEVUE	400000	X			
30 Aménagement cœur de village - phase 2 aménagement	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCCB ST GENIES BELLEVUE	400000	X			
31 Aménagement centre-bourg : sécurisation carrefour place de la mairie et aménagement de l'allée de la salle des fêtes	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCCB ST LOUP CAMMAS	400000	X			
32 Acquisition de l'ancien café pour accueillir des commerces	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT DAUX	185000	X			
33 Travaux aménagement urbain et paysager du centre bourg	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCCB MONTBERON	1631000	X			
34 Aménagement place publique mairie	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT CADOURS	100000	X	X		
35 Aménagement du chemin d'En Palanque avec la mise en sécurité des abords de la crèche et de l'école maternelle	056 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT CADOURS					X

25 Réhabilitation de la Grand Rue (trottoirs, revêtement de la chaussée, enfouissement des réseaux, aménagements urbains, éclairage) – P1	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT	THIL	175000		X	
36 Réhabilitation de la Grand Rue (trottoirs, revêtement de la chaussée, enfouissement des réseaux, aménagements urbains, éclairage) – P2	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT	THIL	175000			X
37 Création d'un parking à l'entrée du village, voie d'accès et aménagements urbains périphériques	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT	THIL	250000		X	
38 Requalification des espaces publics - Création de cheminements doux et paysagers	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	C3G	BAZUS	381227,50	X		
39 Rénovation d'un local pour espace jeunes	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCLB	CASTELMAUROU	100000		X	
40 Rénovation maison en bureaux et salle de réunion pour association	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCF	FRONTON	191000		X	
41 Création d'un tiers lieux socioculturel	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCCB	MONTBERON			X	
42 Acquisition Requalification du lotissement ouvrier les Hortensias en salles associatives (RDC)	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCVA	VILLEMUR		X		
43 Requalification d'une partie de l'ancienne école en un espace favorisant le lien social et l'activité partagée	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCVA	LAYRAC SUR TARN	80000		X	
44 Création d'un pôle multiservices phase 2	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT	MERVILLE	1100000		X	
45 Acquisition bâtiment pour accueillir maison médicale	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT	DAUX	185000		X	
46 Aménagement bâtiment communal pour accueillir une maison médicale	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCF	VILLAUDRIC	701500		X	
47 Rénovation de la salle polyvalente pour l'adapter à l'utilisation associative	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT	THIL	150000		X	
48 Création d'un club house commun aux clubs de rugby et de tennis	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT	THIL	70000		X	
49 Création d'une maison médicale	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCVA	BESSIERES	100000			
50 Amélioration de l'esthétique des centres bourgs par le remplacement des bacs de collecte des déchets par les colonnes enterrées (7 centres bourgs)	OS6 Créer du lien social	M7 Renforcer et conforter l'offre en service et équipements du territoire	CCHT	CCHT	293000	X		
51 Acquisition foncière en vue de la création d'un parking pour l'école maternelle pour améliorer la sécurité des enfants	OS8 Conforter les pôles de centralité	M9 Requalifier et valoriser les Bourgs Centres	CCVA	BESSIERES	99000			
52 Aménagements urbains : panneaux lumineux, mobiliers urbains	OS8 Conforter les pôles de centralité	M9 Requalifier et valoriser les Bourgs Centres	CCVA	BESSIERES	40000			
53 AAP Bourg Centre - réaménagement du quai de Garonne	OS8 Conforter les pôles de centralité	M9 Requalifier et valoriser les Bourgs Centres	CCHT	GRENADE	1386076	X		
54 Revitalisation centre-ville dont requalification du quai de Garonne phase 2	OS8 Conforter les pôles de centralité	M9 Requalifier et valoriser les Bourgs Centres	CCHT	GRENADE	376000	X		
55 Etude aménagement place de Verdun	OS8 Conforter les pôles de centralité	M9 Requalifier et valoriser les Bourgs Centres	CCF	BOULOC	72500		X	
56 Mise en place d'un « clic and collect »	OS8 Conforter les pôles de centralité	M9 Requalifier et valoriser les Bourgs Centres	CCVA	BESSIERES	25000			
57 Création de boutiques éphémères	OS8 Conforter les pôles de centralité	M9 Requalifier et valoriser les Bourgs Centres	CCVA	BESSIERES	15000			
58 Rencontres économiques avec tous les acteurs économiques locaux	OS8 Conforter les pôles de centralité	M9 Requalifier et valoriser les Bourgs Centres	CCVA	BESSIERES	3000			
59 E-relais ouvert 24h/24 pour récupérer produits commandés sur internet	OS8 Conforter les pôles de centralité	M9 Requalifier et valoriser les Bourgs Centres	CCVA	BESSIERES	18000			
60 Animations collectives pour dynamiser le centre-ville et favoriser le commerce local	OS8 Conforter les pôles de centralité	M9 Requalifier et valoriser les Bourgs Centres	CCVA	BESSIERES	4000			
61 Valorisation des commerces de centre-ville par de la signalisation	OS8 Conforter les pôles de centralité	M9 Requalifier et valoriser les Bourgs Centres	CCVA	BESSIERES	3000			
TOTAL ENJEU 3								
ENJEU 4 SOUTENIR L'INNOVATION NUMERIQUE								
1 Expérimentation Territoire Numérique et Connecté	OS9 Expérimenter un territoire numérique et connecté	M10 Développer les outils et applications pour le territoire	PAYS TOLOSAN	PETR PAYS TOLOSAN	96000	X		
2 Plateforme emploi JobJoba	OS9 Expérimenter un territoire numérique et connecté	M10 Développer les outils et applications pour le territoire	PAYS TOLOSAN	PETR PAYS TOLOSAN	29000	X		
3 Expérimentation mobilité vélo électrique	OS9 Expérimenter un territoire numérique et connecté	M10 Développer les outils et applications pour le territoire	CCCB	CCCB	200000	X	X	
4 Projet numérique valorisation filières bois Pays Tolosan	OS9 Expérimenter un territoire numérique et connecté	M10 Développer les outils et applications pour le territoire		Association artisans bois				
5 Mise en place d'un portail citoyen numérique avec déploiement d'applicatifs métier en lien direct avec les citoyens	OS9 Expérimenter un territoire numérique et connecté	M10 Développer les outils et applications pour le territoire	CCVA	BESSIERES	20000			
TOTAL ENJEU 4								
AXE TRANSVERSAL ANIMATION ET INGENIERIE								
1 Ingénierie PETR PAYS TOLOSAN 2018	OS10 Mener des actions d'accompagnement et de valorisation	M11 Développer une ingénierie territoriale efficiente		PETR PAYS TOLOSAN	60773,37	X		
2 Ingénierie PETR PAYS TOLOSAN 2019	OS10 Mener des actions d'accompagnement et de valorisation	M11 Développer une ingénierie territoriale efficiente		PETR PAYS TOLOSAN		X		
3 Ingénierie PETR PAYS TOLOSAN 2020	OS10 Mener des actions d'accompagnement et de valorisation	M11 Développer une ingénierie territoriale efficiente		PETR PAYS TOLOSAN			X	
4 Plan de mobilité rurale	OS10 Mener des actions d'accompagnement et de valorisation	M11 Développer une ingénierie territoriale efficiente		PETR PAYS TOLOSAN		X	X	
5 Schéma mode doux	OS10 Mener des actions d'accompagnement et de valorisation	M11 Développer une ingénierie territoriale efficiente		PETR PAYS TOLOSAN		X	X	X
6 Schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique	OS10 Mener des actions d'accompagnement et de valorisation	M11 Développer une ingénierie territoriale efficiente		PETR PAYS TOLOSAN		X	X	X
7 Promotion touristique (Carte, flyers, etc.) à l'échelle du Pays Tolosan	OS10 Mener des actions d'accompagnement et de valorisation	M11 Développer une ingénierie territoriale efficiente		PETR PAYS TOLOSAN		X	X	X
8 Schéma du patrimoine remarquable en Pays Tolosan	OS10 Mener des actions d'accompagnement et de valorisation	M11 Développer une ingénierie territoriale efficiente		PETR PAYS TOLOSAN		X	X	X
TOTAL ENJEU TRANSVERSAL								

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE 2018/2021 Territoire de projet du PETR Pays Tolosan

Entre : La Région Occitanie, représentée par sa Présidente Carole DELGA ET « EPCI », représenté par

Vu le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L.1511-1, L.1511-2 et L.1511-3 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017- 2021,

Vu la délibération n°XXX de l'organe délibérant de XXX en matière d'immobilier d'entreprise

Vu la délibération du conseil régional n° CP/2017-DEC/09.18 du 15 décembre 2017 adoptant les règles de cofinancement de la Région Occitanie avec les EPCI en matière d'immobilier d'entreprise

REGIMES D'AIDES (en fonction des dispositifs retenus dans la partie « littéraire » du volet économique

Vu la délibération de la Région Occitanie du

Vu la délibération de EPCI du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Selon l'article L1511-2 du CGCT le conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région Occitanie. Dans le cadre d'une convention passée avec la Région Occitanie, les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région Occitanie.

Aussi, dans la suite de l'adoption du SRDE2I, la Région Occitanie a mis en place au cours de l'année 2017 un ensemble de dispositifs d'aides aux entreprises sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs la Région Occitanie a lancé différents Appels à projets.

D'autre part, l'article L 1511-3 du CGCT dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. La Région Occitanie peut participer au financement des aides et des régimes d'aides dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La Région Occitanie a adopté par délibération en décembre 2017 des règles d'intervention ayant pour objectif d'aider les entreprises présentant un projet de développement et de croissance nécessitant un besoin d'investissement immobilier, en complémentarité de l'intervention de l'EPCI compétent sur le territoire concerné.

Ainsi la présente convention a pour objectif :

- de définir les modalités de cofinancement des projets d'immobilier d'entreprise entre la Région Occitanie et « EPCI »
- de définir les modalités de cofinancement des régimes d'aides aux entreprises mis en place par la Région Occitanie

Article 1 - Aides à l'immobilier d'entreprises

Conformément aux dispositions de l'article L.1511-3 du CGCT confiant aux EPCI et communes la compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise « EPCI » a adopté le XX/XX un dispositif annexé à la présente convention.

La Région Occitanie s'engage à contribuer au financement de ce dispositif dans le respect des règles d'intervention qu'elle s'est fixée et annexées à la convention.

L'instruction de la demande de participation de la Région Occitanie aux aides définies par l'EPCI est assurée par les services de la Région Occitanie. La décision d'octroi est prise par la Commission Permanente de la Région Occitanie et ce postérieurement à la décision d'octroi votée par l'organe délibérant de « EPCI ».

Article 2 – Aides aux entreprises

« EPCI » décide de contribuer au financement des dispositifs suivants :

- Dispositif XX
- Dispositif XX

Il interviendra en complément des dispositifs votés par la Région Occitanie et annexés à la présente convention et conformément aux règles définies par délibération de l'organe délibérant de « EPCI » du XX/XX/XX et annexées à la présente convention.

L'instruction de la demande de participation de « EPCI » aux aides définies par la Région Occitanie est assurée par les services de « EPCI ». La décision d'octroi est prise par l'organe délibérant de « EPCI » et ce postérieurement à la décision d'octroi votée en Commission Permanente du Conseil Régional.

Article 3 - Durée de la Convention :

La présente convention est conclue pour la durée du SRDE2I et arrivera à échéance au 31 décembre 2021.

ANNEXES : LES DISPOSITIFS VOTES

1. Dispositif d'aide à l'immobilier de « EPCI »
2. Règles de Cofinancement de l'immobilier d'entreprise par la Région Occitanie
3. Dispositifs d'aides aux entreprises de la Région Occitanie